



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

23^e Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Hammamet (Tunisie), 25 février au 1 mars 2019

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIERES

	Page	§
Liste des abréviations.....	iii	
Introduction.....	1	1-4
 Mardi 26 février 2019		
<hr/>		
Cérémonie d'ouverture.....	2	5-6
Adoption de l'ordre du jour et du programme.....	2	7
Désignation du Comité de la Conférence.....	2	8
Désignation des présidents et rapporteurs des séances.....	2	9
Planification du Septième Plan stratégique de l'OIE.....	3	10-12
Contribution de la région à la mise en œuvre du Sixième Plan Stratégique de l'OIE et à la planification du Septième Plan Stratégique de l'OIE.....	5	13-14
Analyse de la situation zoonositaire des Pays membres de la région en 2017 et 2018.....	5	15
Thème technique I : Para-professionnels vétérinaires : leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique.....	7	16
La PPR en Afrique : situation et perspectives d'évolution dans le cadre de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR.....	7	17-18
La mise en œuvre du Projet PRAPS.....	8	19
 Mercredi 27 février 2019		
<hr/>		
Thème technique II Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique.....	8	20
Évolution du Processus PVS de l'OIE : perspectives pour l'Afrique.....	8	21-22
Collaboration entre l'OIE et l'UA-BIRA sur le Processus PVS Accord formel et expériences de participation dans des formations et missions.....	10	23-24
Expériences sur le Processus PVS dans la région (table ronde réunissant des Délégués précédemment choisis).....	11	25
Appropriation du concept « Une seule santé » en Afrique : point sur les activités de l'OIE (les projets REDISSE, EBO-SURSY, rage et RAM).....	11	26-29
Les réseaux de recherche vétérinaire : l'intérêt pour les Services vétérinaires en Afrique.....	13	30
Discussion relative aux Recommandations.....	13	31-32

Proposition de date et de lieu pour la 24e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.....	14	33-35
---	----	-------

Jeudi 28 février 2019

Visite culturelle et technique.....	14	36
-------------------------------------	----	----

Vendredi 1^{er} mars 2019

Les objectifs stratégiques des Services vétérinaires de la Tunisie à l'horizon 2030	14	37-39
Proposition de désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE.....	15	40-43
Adoption de la version projet du rapport final et des Recommandations.....	15	44-47
Cérémonie de clôture	15	48-52

ANNEXES

Liste de participants.....	17
Programme	29
Rapport sur la situation zoosanitaire	33
Recommandation 1	53
Recommandation 2	57

Liste des abréviations

AFD :	Agence française de développement
CE :	Commission européenne
CEBEVIRHA :	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CER :	Communautés économiques régionales
CNVZ :	Centre National de Veille Zoosanitaire
DGSV :	Direction générale des Services vétérinaires
EBO-SURSY :	Projet de Renforcement des capacités et de la surveillance de la maladie à virus Ebola.
FA :	Fièvre aphteuse
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVR :	Fièvre de la vallée du Rift
GBAD :	Programme sur la charge mondiale des maladies animales (<i>Global Burden of Animal Diseases</i>)
GF-TADs :	Plan-cadre mondial établi par la FAO et l'OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières
IHSC :	Confédération internationale des sports équins
ILRI :	Institut international de recherche sur le bétail
OIE :	Organisation mondiale de la santé animale
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONU :	Organisation des nations unies
PATTEC :	Campagne panafricaine d'éradication des tsé-tsé et des Trypanosomoses
PDDAA :	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PNIA :	Plans nationaux d'investissement agricole
PPA :	Peste porcine africaine
PPBC :	Pleuropneumonie bovine contagieuse
PPR :	Peste des petits ruminants
PRAPS :	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PSN :	Plan stratégique national
PVS :	Performances des Services vétérinaires
PwC :	PricewaterhouseCoopers

RAM :	Résistance aux agents antimicrobiens
REDISSE :	Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies (<i>Regional Disease Surveillance Systems Enhancement</i>)
REMESA :	Réseau Méditerranéen de Santé Animale
RSI :	Règlement sanitaire international
SMCE-PPR :	Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR
SV :	Services vétérinaires
SWOT :	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
TI :	Technologies de l'information
UA :	Union africaine
UA-BIRA :	Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine
UNEP :	Agence environnementale de l'ONU
WAHIS :	Système mondial d'information zoosanitaire

Introduction

1. À l'aimable invitation du gouvernement de la Tunisie, la 23e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est tenue à Hammamet (Tunisie) du 25 février au 1^{er} mars 2019.
2. Le lundi 25 février 2019, avant le commencement de la Conférence, un atelier sur « l'Importance de la participation et de la performance des Para-professionnels vétérinaires en Afrique » s'est tenu pour faciliter les discussions à venir sur la profession et leur rôle clé à l'appui des Services vétérinaires dans la région (cf. Thème technique 1 de la Conférence).
3. Au total, 124 participants, y compris des Délégué(e)s de l'OIE et/ou des représentants de 39 Membres de la région et des hauts responsables de 9 organisations régionales et internationales ont participé à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé, dont des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte, étaient présents (la liste des participants figure en Annexe 1).

Membres de la Commission régionale : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Centrafricaine (Rép. ~), Comores, Congo (Rép. du ~), Congo (Rép. Dém. du ~), Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Guinée Équatoriale, Éthiopie, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Soudan du Sud (Rép. du), Tanzanie, Tchad, Tunisie, Uganda, Zimbabwe.

Organisations internationales/régionales : AFD¹, AU-IBAR², CE³, CEBEVIRHA⁴, Commission de l'Union africaine, FAO⁵, IHSC⁶, ILRI⁷, PATTEC⁸

4. Leurs Excellences le Ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche de la Tunisie, le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de l'Algérie, et le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et marines de la Libye ont honoré la Conférence de leur présence. Dr Malek Zrelli, Directeur général des Services vétérinaires tunisiens et Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE, Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, Dr Mark Schipp, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE et Délégué de l'Australie auprès de l'OIE, Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela, Délégué de la République démocratique du Congo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, Dr François Caya, Chef du Service des Actions Régionales de l'OIE, Dr Montserrat Arroyo Kuribreña, Chef du Service des Informations et Analyses zoosanitaires de l'OIE par intérim, Dr Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, Dr Moetapele Letshwenyo, Représentant sous régional de l'OIE pour l'Afrique australe, Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, Dr Samuel Wakhusama, Représentant sous régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, ont également participé à la Conférence. La Conférence a également eu le plaisir d'accueillir les Rapporteurs des Thèmes techniques 1 et 2 : Dr Johan Oosthuizen, Président du Groupe *ad hoc* sur les Para-professionnels vétérinaires, et Dr Lilian Puech, Expert de l'élevage de la Banque mondiale, respectivement.

¹ AFD : Agence française de développement

² AU-IBAR : Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales

³ CE : Commission européenne

⁴ CEBEVIRHA: Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques

⁵ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

⁶ IHSC : Confédération internationale des sports équin

⁷ ILRI : Institut international de recherche sur le bétail

⁸ PATTEC : Campagne panafricaine d'éradication des tsé-tsé et des Trypanosomes

Cérémonie d'ouverture

5. Lors de la cérémonie d'ouverture, les responsables suivants ont adressé leur message de bienvenue à l'ensemble des participants :
- Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE ;
 - Prof Ahmed El-Sawalhy, Directeur général de l'UA BIRA, pour le compte de Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire de l'UA chargée des questions agricoles et d'économie rurale ;
 - Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela, Délégué de la République démocratique du Congo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
 - Dr Mark Schipp, Délégué de l'Australie auprès de l'OIE et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués ;
 - Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE ;
 - Son Excellence Abdelkader Bouazghi, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de l'Algérie ;
 - Son Excellence Aboubakr Mansouri, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Marines de la Libye ;
6. Son Excellence Samir Taieb, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche de la Tunisie, après avoir prononcé son discours d'ouverture, a déclaré la Conférence ouverte.

Adoption de l'ordre du jour et du programme

7. L'ordre du jour et le programme ont été adoptés après modifications d'ordre mineur concernant principalement, l'ordre de certaines présentations et la suppression de la table ronde initialement prévue le vendredi matin (Programme disponible en Annexe 2).

Désignation du Comité de la Conférence

8. Les membres du Comité de la Conférence élus par les participants sont les suivants :

Président : Dr Malek Zrelli (Tunisie)
Vice-président : Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela (Congo (Rép. Dém. du))
Rapporteur général : Dr Alemayehu Mekonen Anbessie (Éthiopie)

Désignation des présidents et rapporteurs des séances

9. Les présidents et rapporteurs de séance suivants ont été désignés pour les Thèmes techniques et l'Analyse de la situation zoonositaire :

Thème technique I : Dr Obadiah Njagi (Kenya), Président
Dr Letlhogile Modisa (Botswana), Rapporteur

Thème technique II : Dr Ribabe Nodjimadji (Tchad), Présidente
Dr Baba Doumbia (Mauritanie), Rapporteur

Analyse de la situation zoonositaire : Dr Xolani Roland Dlamini (Eswatini), Président
Dr Joseph Savadogo (Burkina Faso), Rapporteur

Planification du Septième Plan stratégique de l'OIE

10. Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, et Dr Mark Schipp, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, ont délivré une présentation conjointe de la planification du Septième Plan stratégique de l'OIE. Ils ont d'abord exposé les principaux accomplissements réalisés au titre du Sixième Plan stratégique de l'OIE et les défis mondiaux et externes auxquels fait actuellement face l'OIE, avant de formuler quelques observations générales sur l'approche adoptée pour le Septième Plan stratégique de l'OIE, notamment au sujet des orientations futures et de l'implication des Membres.
11. À titre liminaire concernant le Septième Plan stratégique, Dre Eloit et Dr Schipp ont précisé que :
 - Le Septième Plan stratégique a vocation à s'inscrire dans la suite logique du Sixième Plan stratégique, à partir des accomplissements réalisés ;
 - Dans un souci de cohérence et pour faciliter les références, il sera structuré d'une manière similaire à celle du plan précédent ;
 - Le plan sera à caractère non contraignant, et un plan de travail opérationnel sera établi en parallèle.
12. Au terme de la présentation, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a pris note que :
 - Les principaux accomplissements du Sixième Plan stratégique se caractérisent, entre autres, par une meilleure identification des stratégies (la résistance aux agents antimicrobiens [RAM], le bien-être animal, le Processus PVS, l'Observatoire de l'OIE, etc.) ; le lancement du Projet WAHIS+ pour un projet OIE-WAHIS modernisé ; et une réforme interne de l'OIE, concernant notamment la révision de ses processus et procédures, de nouvelles méthodes de travail et un Plan-cadre pour les technologies de l'information (TI) ;
 - Les principaux défis que doit relever l'Organisation sont, entre autres : contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies pertinents ; composer avec un environnement commercial international plus concurrentiel ; s'adapter aux nouvelles technologies de l'information, y compris les réseaux sociaux ; et adopter l'approche scientifique la mieux adaptée pour répondre aux enjeux sociétaux, tels que le changement climatique, les changements de comportement des consommateurs et les changements de systèmes de production ;
 - Le défi premier à relever est de préserver la cohérence des activités de l'Organisation, son efficacité, la légitimité de son mandat et sa crédibilité, dans l'intérêt de ses Membres ;
 - Le processus de planification du Septième Plan stratégique a débuté en 2018 avec un appel d'offres auquel ont répondu plusieurs cabinets de conseil spécialisés dans la planification stratégique dans le secteur public. Le marché a finalement été attribué au cabinet PricewaterhouseCoopers - Luxembourg (PwC) ;
 - PwC a déjà commencé ses travaux pour soumettre un projet de Plan stratégique qui clarifie, traduise et promeuve les valeurs de l'Organisation ;
 - Il est important de toujours garder à l'esprit que l'OIE doit contribuer à la bonne gouvernance sanitaire mondiale en soutenant ses Pays membres dans leurs efforts pour renforcer leurs Services vétérinaires. Elle doit à cet égard promouvoir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux tout en tenant compte de l'évolution des économies et de la viabilité des systèmes en place, et elle doit rester l'organisation de référence pour l'information sur la santé animale ;

- Les axes interdisciplinaires à considérer sont les suivants : définition de la politique scientifique de l'OIE ; définition d'un Système de gestion des parties prenantes intégré et global, dans le cadre de l'engagement de l'OIE ; définition d'un budget pluriannuel à partir d'une concertation budgétaire ; et amélioration pérenne de la gouvernance interne de l'OIE (procédures et politiques) ;
- La contribution de toutes les parties intéressées dans l'élaboration du Septième Plan stratégique est essentielle. Il doit être le fruit d'un processus participatif ;
- Les Délégués ont pris note que le processus de consultation sera lancé en 2019 par la Direction de l'OIE, par le biais d'un questionnaire en ligne qui sera envoyé à toutes les parties intéressées dans le but de tenir compte des suggestions et préoccupations des Membres et partenaires de l'OIE durant l'élaboration du Plan ;
- Les Pays membres sont vivement encouragés à prendre part à l'élaboration du Plan par le biais d'échanges ouverts et constructifs ainsi qu'un questionnaire qui leur sera prochainement envoyé, afin de garantir que la feuille de route qui en découlera soit représentative. Les contributions peuvent être soumises à la Directrice générale de l'OIE, aux membres du Conseil de l'OIE représentant la région ainsi qu'aux membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE.
- Les principaux thèmes à considérer pour l'élaboration du Septième Plan stratégique pour la région sont notamment les suivants :
 - o L'importance du renforcement de l'existant en termes de partenariats et de collaborations stratégiques et efficaces avec les principales organisations, notamment la collaboration tripartite avec l'OMS et la FAO dans l'approche « Une seule santé », et la collaboration récemment initiée avec l'AU- IBAR dans le cadre du Processus PVS à l'appui des Services vétérinaires de la région ;
 - o La modernisation de la stratégie de communication de l'Organisation, y compris la possibilité de soutenir les Pays membres à embrasser à leur tour les nouvelles technologies, notamment en adoptant les nouveaux outils de communication et plateformes disponibles pour mieux informer sur les réalisations de l'OIE, ainsi que son importance et sa large contribution à l'échelle mondiale ;
 - o La poursuite, voire le renforcement, des actions sur l'enseignement vétérinaire pour aider les Pays membres à produire des vétérinaires de grande qualité ;
 - o La sensibilisation des autorités et décideurs de haut niveau comme seul moyen de régler le problème du manque de ressources humaines afin de déboucher sur des opportunités d'emploi et une viabilité financière pour les jeunes vétérinaires ;
 - o La Composante Fondamentale sur les ressources humaines du Processus PVS pour bénéficier des appuis nécessaires. Toutefois, le Processus PVS n'aboutit pas à la création de solutions, il est plutôt un outil aidant à poser un diagnostic sur une situation. Il revient aux Délégués de faire remonter les résultats du Processus PVS aux autorités de haut niveau pour obtenir les allocations budgétaires et l'appui nécessaires à l'amélioration des Services vétérinaires ;
 - o Les questions écologiques et l'impact de l'élevage sur le changement climatique, dans la limite du périmètre de compétences de l'OIE ;
 - o L'évaluation et l'amélioration du programme de renforcement des capacités des Points Focaux pour en garantir l'efficacité et permettre ainsi un meilleur appui auprès des Délégués de l'OIE.

**Contribution de la région à la mise en œuvre du
Sixième Plan Stratégique de l'OIE et à la planification du Septième Plan Stratégique de l'OIE**

13. Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela, Délégué de la République démocratique du Congo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a exposé dans les grandes lignes la contribution de la région dans la mise en œuvre du Sixième Plan Stratégique de l'OIE. Il a mis en avant les principales actions menées dans la région dans le cadre des différents domaines interdisciplinaires et des objectifs stratégiques poursuivis. Il a ensuite confirmé l'engagement de la région à prendre part, par l'intermédiaire des Membres du Bureau et des Membres régionaux du Conseil, à l'élaboration du Septième Plan stratégique afin de garantir que les besoins régionaux soient dûment pris en compte et que la région soutienne activement les activités de l'Organisation.
14. Au terme de la présentation de Dr N'Lemba Mabela, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a pris note que :
- Il faut urgemment lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle de la région pour interpeller les dirigeants nationaux sur l'importance de participer activement aux activités de l'OIE, en envisageant notamment cette participation à l'occasion de l'établissement des budgets nationaux annuels.

**Analyse de la situation zoonositaire des
Pays membres de la région en 2017 et 2018**

15. Au terme de la présentation de l'analyse de la situation zoonositaire dans la région faite par Dr Montserrat Arroyo Kuribreña, Chef du Service des Informations et Analyses zoonositaires de l'OIE par intérim, articulée autour des cinq maladies prioritaires arrêtées par le Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (rapport disponible en Annexe 3) ; la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a conclu que :
- S'agissant de l'infection par le virus de la peste des petits ruminants, les Pays membres reconnaissent que la maladie reste un point de préoccupation pour la santé animale dans la région. Les membres sont encouragés à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR dans la perspective de l'éradication de la maladie à l'horizon 2030, ainsi qu'à améliorer la collaboration et la communication pour une détection précoce et une notification rapide auprès de l'OIE. Les pays à un stade avancé de leur programme de contrôle de la PPR sont encouragés à obtenir la validation officielle de leur programme national dans l'optique d'une reconnaissance du statut indemne de PPR ;
 - S'agissant de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse (FA), les Membres de la région reconnaissent que la situation de la FA dans la région doit être améliorée et que les Membres manquent de capacités pour identifier et notifier les cas et sérotypes de FA. L'OIE recommande que les pays et territoires affectés appliquent la Stratégie mondiale de contrôle de la FA et le Plan d'action régional en la matière, et qu'ils sollicitent l'appui des Centres de référence de l'OIE pour mettre en œuvre des actions de contrôle bien structurées. L'OIE encourage les pays à échanger des informations opportunes et exactes sur la répartition et le contrôle de la FA au moyen du portail WAHIS. Ces informations sont en effet nécessaires pour améliorer les programmes de contrôle régionaux et nationaux et mieux se préparer à leur mise en œuvre ;
 - S'agissant de l'infection par le virus de la rage, la situation zoonositaire dans la région n'a pas connu d'évolution notable, seuls 20 % des pays ayant notifié une absence de la maladie ; L'OIE recommande à ses Membres de suivre les recommandations du Plan stratégique mondial pour éliminer la rage humaine à l'horizon 2030. Dans toute stratégie digne d'intérêt, l'efficacité d'une campagne de vaccination dépend de l'administration de vaccins de bonne qualité ;

- S'agissant de l'infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift (FVR), la situation dans la région n'a connu aucune amélioration notable. La maladie affecte actuellement l'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe, ce qui la place au rang des maladies zoonotiques les plus importantes à l'échelle du continent tout entier. L'OIE insiste sur l'importance de notifier très tôt les maladies affectant les animaux pour améliorer la coordination du concept « Une seule santé » dans les pays touchés par la FVR ou les pays et territoires à risque. Les Membres sont par conséquent exhortés à se conformer à leurs obligations de notification prévues dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ;
- S'agissant de l'infection par *Mycoplasma mycoides subsp. mycoides SC* (pleuropneumonie bovine contagieuse), la maladie semble être endémique dans de nombreux pays subsahariens, tandis qu'elle est signalée comme absente au nord et au sud de la région Afrique. Tous les pays et territoires reconnus comme indemnes de la PPBC sont concentrés dans la partie sud de la région. À l'instar de la PPR, la principale cause de propagation de la PPBC dans les pays jusqu'alors jamais touchés semble être le transport illégal d'animaux ou le transport d'animaux sans suivi sanitaire approprié. L'application des mesures préventives et de contrôle, y compris des stratégies de surveillance active et passive visant à éviter la translocation des animaux infectés, est d'une importance capitale pour la bonne exécution des stratégies d'éradication ainsi que pour éviter la propagation de la maladie. L'OIE encourage les Membres souhaitant être officiellement reconnus comme indemnes de la PPBC à œuvrer davantage pour se conformer à l'ensemble des exigences du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (Chapitre 11.5.) et à soumettre le dossier visé au Chapitre 1.6. du même *Code* ;
- La mise en œuvre des stratégies mondiales contre les maladies comme la PPR, la FA ou la rage se heurte à des difficultés en termes de capacités humaines et financières, notamment sur la disponibilité des vaccins, et doit faire converger les efforts de collaboration nécessaires aux niveaux national et international ;
- Il existe un manque d'informations épidémiologiques notifiées pour d'importantes maladies touchant d'autres espèces, notamment les animaux aquatiques et les abeilles, en raison du manque de capacités basiques dans ces secteurs, mais également de la complexité administrative des autorités compétentes et de l'insuffisance des liens entretenus avec l'OIE ;
- Les Membres doivent se rapprocher de leur point de contact WAHIS national au sein de l'OIE en cas de question relative aux protocoles de notification de l'OIE, notamment dans les cas de notification immédiate sans diagnostic de confirmation ou de situations épidémiologiques en constante évolution ;
- Les Membres doivent passer par les forums sous régionaux réunissant des Délégués de l'OIE, des scientifiques et des bailleurs de fonds pour axer leur action autour de leurs priorités de contrôle des maladies, par exemple, le forum REMESA (Réseau Méditerranéen de Santé Animale) pour la situation de la FA et le transport illégal dans la sous-région du Maghreb ;
- Considérant l'intérêt pour la situation mondiale de la PPA, notamment en Europe et Asie, le site Internet de l'OIE publie régulièrement des points d'information sur le sujet et la situation mondiale de la PPA fera l'objet d'un Thème technique lors de la Session générale de l'OIE en mai prochain ;
- Les délais de diagnostic des laboratoires de référence internationaux et leurs répercussions sur la maîtrise du contrôle des maladies, notamment sur la disponibilité de vaccins adéquats, soulèvent des interrogations ;
- Les Membres de la région sont encouragés à soutenir le projet de modernisation de WAHIS. Ils doivent favoriser la participation des Points Focaux Nationaux de l'OIE sélectionnés dans le Comité des utilisateurs clés afin de garantir la prise en compte des intérêts et des avis des utilisateurs finaux. La version modernisée de WAHIS aidera à améliorer encore davantage la transparence et l'accessibilité des données des pays et contribuera à réagir plus rapidement et plus efficacement face aux menaces des maladies animales à l'échelle régionale et mondiale.

Thème technique I
Para-professionnels vétérinaires :
leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique

16. Le Thème technique I, intitulé « Para-professionnels vétérinaires : leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique », présenté par Dr Johan Oosthuizen, Président du Groupe *ad hoc* de l'OIE sur les Para-professionnels vétérinaires, a suscité le débat parmi les participants, ce qui a amené la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique à formuler une recommandation conformément au Règlement général de l'OIE (Recommandation n° 1 en Annexe 4).

La PPR en Afrique : situation et perspectives d'évolution dans le cadre de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR

17. Dr Jean-Jacques Soula, Coordinateur de l'OIE au sein du Secrétariat mondial conjoint pour la PPR dans le cadre du GT-TADs de l'OIE-FAO, a délivré aux participants une présentation de la situation et des perspectives d'évolution au regard de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR.
18. Au terme de la présentation de Dr Soula, la Commission régionale a pris note que :
- La PPR reste une préoccupation majeure pour le continent, cette maladie animale contagieuse et dévastatrice constituant une menace pour les moyens de subsistance de millions de ménages les plus pauvres. Le contrôle et l'éradication de la PPR à l'horizon 2030 sont des enjeux en lien direct avec les Objectifs de développement durable de l'ONU ;
 - À cet égard, il a été rappelé aux Pays membres de maintenir le cap dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR (SMCE-PPR) et de la Stratégie de l'Union africaine de contrôle et d'éradication en (a) vérifiant que le Plan stratégique national sur la PPR (PSN) a bien été validé par les autorités nationales compétentes ; (b) obtenant les allocations nécessaires du budget national, selon les ressources disponibles ; (c) en désignant un coordinateur PPR national et un comité PPR national réunissant toutes les parties prenantes, y compris des représentants d'éleveurs et de pasteurs ; et (d) renforçant la coopération avec les communautés économiques régionales (CER), l'UA-BIRA ainsi que l'OIE et la FAO à travers le Secrétariat mondial conjoint pour la PPR, le tout sous l'égide du Comité régional GF-TADs, qui a récemment fait l'objet d'un remaniement et vise désormais à créer de nouvelles synergies avec ces partenaires clés ;
 - Les PSN sur la PPR doivent être financés et mis en œuvre (a) avec le soutien des bailleurs de fonds, des partenaires et des institutions financières régionales et internationales ; et (b) en coordination avec les pays voisins, surtout pour les campagnes de vaccination à grande échelle ;
 - Les Pays membres sont encouragés à initier, lorsqu'ils le peuvent, la procédure de l'OIE permettant la reconnaissance officielle de leur statut de pays indemne de PPR conformément aux normes de l'OIE ;
 - Il est primordial de disposer de Services vétérinaires solides, notamment des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires du secteur privé, pour lutter contre la maladie. L'Outil PVS est par conséquent au cœur du processus d'éradication de la PPR sur le continent africain ;
 - Pourvu de disposer de vaccins efficaces, l'éradication de la PPR est davantage une question de coordination qu'un problème technique.

La mise en œuvre du Projet PRAPS⁹

19. À la suite de la présentation du Prof. Oumar Alfaroukh Idriss, Coordinateur régional du PRAPS au sein de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a noté qu'il était nécessaire, s'agissant du Projet PRAPS de :
- Poursuivre le processus indispensable de renforcement des capacités des Services vétérinaires au moyen du Processus PVS de l'OIE, déjà à l'œuvre ou à rafraîchir ;
 - Défendre l'allocation budgétaire au bénéfice des Services vétérinaires, ou son augmentation, ainsi que le déblocage de fonds pour l'élevage et, plus particulièrement, pour la santé animale ;
 - Continuer de sensibiliser les partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux sur les besoins de financement dans l'élevage de bétail, et plus particulièrement dans le domaine de la santé animale ;
 - Investir dans l'amélioration des conditions de vie des populations pastorales et leur développement socio-économique dans le contexte sécuritaire actuel ;
 - Élaborer, avec le concours des pays, des programmes de contrôle à l'échelle de la région/du continent pour les principales maladies animales, en suivant l'exemple du programme pour la PPR ;
 - Solliciter les fonds nécessaires pour poursuivre les objectifs définis par le PRAPS et les atteindre ;
 - Sensibiliser les éleveurs, les associer aux initiatives entreprises et gagner leur confiance pour accroître leur implication ;
 - S'assurer que les efforts en faveur du contrôle et de l'éradication de la PPR soient entrepris dans un esprit de collaboration entre les pays au niveau sous régional, surtout dans les zones de transhumance.

MERCREDI 27 FÉVRIER 2019

Thème technique II

Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique

20. Le Thème technique II, intitulé « Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique », présenté par Dr Lilian Puech, Spécialiste principal en élevage de la Banque mondiale, a suscité le débat parmi les participants, ce qui a amené la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique à formuler une recommandation conformément au Règlement général de l'OIE (cf. Recommandation n° 2 en Annexe 5).

Évolution du Processus PVS de l'OIE : perspectives pour l'Afrique

21. Dr John Stratton, Adjoint au Chef du Service des Activités Régionales, et Dr Patrick Bastiaensen, Chargé de programme au sein de la Représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, ont conjointement présenté l'évolution du Processus PVS. Dr Stratton s'est attaché à exposer, dans les grandes lignes, l'évolution du Processus PVS, le nouveau schéma du cycle PVS et les nouvelles opportunités qu'il offre aux Pays membres. Le Dr Bastiaensen a, quant à lui, présenté la mise en œuvre du Processus en Afrique, notamment par le biais d'ateliers de Formation et d'Orientation, et les nouveaux types de missions, au moyen de l'Outil PVS dans sa nouvelle version.

⁹ PRAPS : Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel

22. Au terme de cette présentation, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a pris note des éléments suivants :

Concernant les activités proposées dans le cadre du Processus PVS évolué :

- La possibilité pour les membres du personnel des SV de bénéficier d'une formation du Processus PVS dans le cadre de la nouvelle phase d'Orientation du Cycle PVS a amené les Pays membres à mieux appréhender, s'approprier et s'engager dans le Processus PVS ;
- Le programme de Formation et d'Orientation du Processus PVS a stimulé la demande de missions, amélioré la préparation, la conduite et l'utilisation des missions, augmenté le nombre d'Auto-évaluations PVS, développé un réseau de spécialistes PVS nationaux et il a renouvelé et équilibré le bassin d'experts du Processus PVS de l'OIE ;
- Les Délégués de l'OIE intéressés par une Formation-Orientation au niveau national sont invités à se renseigner auprès de l'OIE (disponibilité des formations sous réserve du niveau d'intérêt et des capacités de l'OIE). Les pays intéressés devront confirmer leur intention d'utiliser la formation aux fins de la réalisation d'une Auto-évaluation PVS (par exemple à un niveau décentralisé) ;
- En vue d'évaluer et d'améliorer leur capacité à mettre en œuvre la Stratégie mondiale OIE/FAO pour le contrôle et l'éradication de la PPR, les Pays membres touchés par cette maladie sont invités à demander une Évaluation PVS ou une Mission de Suivi avec Contenu Spécifique sur la PPR ;
- En vue d'évaluer et d'améliorer leur capacité à mettre en œuvre le Plan stratégique mondial pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens à l'horizon 2030, les Pays membres touchés par cette maladie sont invités à demander une Évaluation PVS ou une Mission de Suivi avec Contenu Spécifique sur la rage ;
- Il est recommandé aux Pays membres de demander, lorsque cela est pertinent, une Évaluation PVS de leurs Services de santé des animaux aquatiques ;
- Pour permettre l'intégration des résultats et recommandations issus du Processus PVS dans un Plan stratégique national de renforcement des Services vétérinaires, les Délégués de l'OIE sont invités à demander un appui supplémentaire pour la Planification stratégique du Processus PVS à la suite d'une mission d'Analyse des écarts PVS ;
- Les Délégués de l'OIE intéressés par le renforcement de leur collaboration intersectorielle à l'interface homme-animal sont invités à se concerter avec leurs contreparties du Ministère de la Santé afin de déposer une demande conjointe auprès de l'OIE et de l'OMS en vue d'un Atelier sur les passerelles nationales PVS/RSI ;
- Les Délégués de l'OIE intéressés par un appui ciblé de l'OIE sur la législation vétérinaire et/ou les laboratoires durables sont invités à se renseigner sur les différentes formes d'appuis proposés par l'OIE via le Programme d'appui à la législation vétérinaire et la mission PVS pour des laboratoires durables, respectivement ;
- Les Délégués de l'OIE intéressés par un appui ciblé de l'OIE sur l'enseignement des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires et sur les partenariats public-privé sont invités à se renseigner sur les dernières formes d'appuis offertes par l'OIE dans ces domaines d'importance.

Concernant les futures activités liées au Processus PVS :

- La 7^e édition de l'Outil PVS de l'OIE, revue et améliorée, est finalisée et sera prochainement publiée. Cette version comprend deux nouvelles Compétences Critiques sur la Résistance aux agents antimicrobiens et les Services cliniques vétérinaires ;

- L'objectif consiste à fournir une Formation-Orientation du Processus PVS aux pays africains devant la suivre dans le cadre de la deuxième vague de formations anglophones et francophones de la période 2019-2020 ;
- Le plan de travail des Commissions des normes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques prévoit la révision du Chapitre 3.1 relatif aux Services vétérinaires (Qualité des Services de santé des animaux aquatiques - *Code aquatique*) et du Chapitre 3.2 relatif à l'Évaluation des Services vétérinaires (*Code terrestre* uniquement). Les Pays membres sont invités à participer à cette révision à l'occasion de la distribution des versions projet pour commentaires ;
- Les Pays membres doivent être activement impliqués dans l'élaboration du Septième Plan stratégique de l'OIE, et plus particulièrement en ce qui concerne le maintien du « Renforcement des Services vétérinaires par le Processus PVS » comme l'un des piliers du mandat de l'OIE, notamment sur les questions du financement plus durable de l'appui du personnel de l'OIE et de l'élaboration du Processus PVS.

Concernant la mise en œuvre en Afrique :

- La nouvelle offre « à la carte » de missions du Processus PVS sur des sujets spécifiques, comme la PPR, rencontre un franc succès en Afrique ;
- Les missions spécifiques sur l'évaluation des services de santé des animaux aquatiques sont toujours proposées, bien que rarement sollicitées ;
- L'implication des responsables vétérinaires nationaux et régionaux en Afrique dans les missions est initiée ;
- Les Délégués sont invités à revoir le statut de confidentialité des rapports de mission du Processus PVS, notamment dans les cas où aucune décision n'a encore été prise, sachant que les rapports de missions d'Évaluations conjointes externes de l'OMS sont tous rendus publics.

**Collaboration entre l'OIE et l'UA-BIRA sur le Processus PVS
Accord formel et expériences de participation dans des formations et missions**

23. Dr Baboucarr Jaw, Chargé des questions zoonosaires au sein de l'UA-BIRA, a exposé les relations officielles de collaboration entre l'OIE et l'UA-BIRA concernant le Processus PVS en Afrique, et l'implication de l'UA-BIRA dans les activités du Processus PVS dans ce cadre, notamment son expérience des ateliers sous régionaux de Formation et d'Orientation du Processus PVS menés en Afrique du Sud et au Sénégal, ainsi que la participation de l'UA-BIRA dans les équipes de missions d'Évaluation PVS de 2019.
24. Au terme de cette présentation, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a pris note des éléments suivants :
 - Un nouveau partenariat entre l'OIE et l'UA-BIRA pour la collaboration dans le Processus PVS est très prometteur pour le renforcement des Services vétérinaires nationaux et le secteur de l'élevage en Afrique ;
 - L'expérience à ce jour de l'implication de l'UA-BIRA dans les ateliers de Formation et d'Orientation PVS et les missions PVS, notamment en tant que membre d'une mission PVS avec contenu spécifique sur la PPR, est très positive ;
 - L'UA-BIRA suggère de mieux consolider et relier les étapes Évaluation et Planification du Processus PVS pour optimiser les délais et ainsi favoriser les opportunités d'investissement aux niveaux national et international ;

- L'UA-BIRA souhaite proposer un appui ex ante et ex post aux Pays membres afin de les aider à mieux se préparer aux missions du Processus PVS et à s'appuyer sur les rapports du Processus PVS pour mettre en œuvre des mesures dont les retombées sont rapidement constatables ;
- L'UA-BIRA se veut partenaire de l'OIE pour assister les Pays membres à mieux intégrer les résultats du Processus PVS s'inscrit dans leurs Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) respectifs ;
- L'UA-BIRA peut appuyer financièrement la délivrance des activités de Formation et d'Orientation du Processus PVS de l'OIE auprès des pays africains anglophones et francophones n'ayant pas encore pu bénéficier de cette opportunité ;
- L'UA-BIRA suggère, pour la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, un futur Thème technique autour des *Passerelles du Processus PVS de l'OIE avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)*, et confirme sa volonté de soutenir ce travail et de promouvoir cette initiative à de hauts niveaux politiques, en partenariat avec l'OIE.

**Expériences sur le Processus PVS dans la région
(table ronde réunissant des Délégués précédemment choisis)**

25. La tenue d'une table ronde réunissant des représentants de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, du Congo (Rép. du), du Tchad et du Zimbabwe a permis aux pays de débattre de leurs expériences respectives du Processus PVS. Les membres de la table ronde ont récapitulé leur implication dans le Processus PVS et les différentes manières dont ils en ont positivement tiré parti dans leurs activités de planification nationale et leurs processus d'investissement. Certains membres de la table ronde ont également parlé de leur récente expérience positive des nouveaux éléments du Processus PVS dans sa version évoluée, notamment leur expérience en tant que participants à des Ateliers de Formation et d'Orientation du Processus PVS, à des missions d'évaluations PVS en qualité d'apprenti expert, de leur expérience de la planification et de la réalisation d'une Auto-évaluation PVS, de l'élaboration d'une législation vétérinaire et sa mise à jour, et du renforcement de la Collaboration « Une seule santé » via les passerelles entre le Processus PVS de l'OIE et le Règlement sanitaire international de l'OMS.

**Appropriation du concept « Une seule santé » en Afrique :
point sur les activités de l'OIE (les projets REDISSE, EBO-SURSY, rage et RAM)**

26. Dr Brice Kora Lafia, Coordinateur technique « Une seule santé » de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, Dr Moetapele Letshwenyo, Représentant sous régional de l'OIE pour l'Afrique australe, et Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, ont conjointement présenté l'appropriation du concept « Une seule santé » dans la région OIE à travers des activités de l'OIE.
27. Dr Kora Lafia a présenté les activités entreprises dans le cadre des projets REDISSE¹⁰ et EBO-SURSY¹¹, Dr Letshwenyo a exposé la situation relative à la RAM et Dr Bouguedour a, quant à lui, présenté celles menées dans la région concernant la rage.
28. La Commission régionale pour l'Afrique a pris note des points suivants :
- Dans l'esprit de l'Alliance tripartite (FAO/OIE/OMS), l'Afrique s'est fermement engagée dans la surveillance des zoonoses émergentes, réémergentes ou endémiques ;

¹⁰ Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies (REDISSE - *Regional Disease Surveillance Systems Enhancement*) financé par la Banque Mondiale

¹¹ EBO-SURSY : Projet de Renforcement des capacités et de la surveillance de la maladie à virus Ebola.

- De nombreuses initiatives (y compris à un haut niveau) sont en cours pour promouvoir la collaboration multisectorielle et concrétiser l'approche « Une seule santé » à tous les niveaux (national, régional et continental) ;
- La participation active des Services vétérinaires dans la promotion de l'approche « Une seule santé » est capitale ;
- La mise en œuvre d'un cadre réglementaire « Une seule santé » et l'appui des plateformes nationales, régionales, voire continentales, doivent passer à la vitesse supérieure pour permettre une exécution sur une base légale ;
- Le Projet EBO-SURSY couvre non seulement la maladie à virus Ebola, mais également d'autres maladies zoonotiques hémorragiques comme le virus de la fièvre de Lassa dont l'épidémiologie doit être mieux comprise.

Concernant les activités/projets liés à la RAM entrepris par l'OIE en Afrique :

- La RAM continue de constituer une réelle menace pour la santé publique et la santé animale, capable de renverser toutes les avancées acquises ces dernières décennies dans ces domaines ;
- La RAM touche de nombreux secteurs, notamment la santé des hommes, des animaux et des plantes, mais aussi l'environnement. Il faut donc, pour la maîtriser, une approche multisectorielle « Une seule santé » déployée à tous les niveaux (national, régional et mondial), y compris auprès des communautés pastorales. Ce message doit être martelé en permanence dès que l'occasion se présente ;
- L'Alliance tripartite (OIE/FAO/OMS) et l'agence environnementale de l'ONU (UNEP) doivent être exemplaires dans la lutte contre la RAM ;
- L'Alliance tripartite a conjointement organisé des activités de renforcement des capacités sur RAM, notamment sur la réglementation et l'enregistrement des médicaments vétérinaires, entre autres sujets ;
- Les Pays membres sont aujourd'hui mieux informés sur la RAM et doivent mettre en place les mesures nécessaires pour enrayer sa propagation au moyen d'une mise en œuvre efficace de leurs plans d'action nationaux respectifs.

Concernant la rage :

- La région Afrique souffre d'un manque de coordination des secteurs concernés (Services vétérinaires, Services de santé publique, Autorités locales, Enseignement, entre autres) ;

Pour atteindre l'objectif zéro mort humaine due à la rage à l'horizon 2030, un gros effort collectif doit être mobilisé.

29. Un Secrétariat régional tripartite FAO/OIE/OMS a récemment été créé pour fournir une plateforme de haut niveau sur les questions relatives au concept « Une seule santé » comme la RAM ;

- Il est nécessaire d'accompagner les Pays membres dans l'élaboration de leurs Plans d'action nationaux contre la RAM ;
- L'OIE a réalisé un excellent travail de collecte et de stockage (base de données) de données sur l'utilisation des antimicrobiens dans le cadre du Plan d'action mondial contre la RAM ;
- À la troisième collecte de données, l'analyse préliminaire indique une possible réduction de l'utilisation des antimicrobiens ;

- Les Pays membres et les Communautés économiques régionales sont exhortés à s'impliquer davantage dans la lutte contre la RAM au niveau national en adoptant l'approche « Une seule santé » ;
- L'assistance reçue du gouvernement britannique (Fleming Fund) et d'autres bailleurs de fonds soutenant les initiatives contre la RAM a été chaleureusement accueillie.

**Les réseaux de recherche vétérinaire :
l'intérêt pour les Services vétérinaires en Afrique**

30. Au terme de la présentation faite par Prof. Emmanuel Couacy-Hymann, Président de la Commission des normes biologiques de l'OIE, la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a noté que :
- Considérant la croissance démographique et des revenus de la classe moyenne en Afrique, la demande en produits issus des animaux d'élevage augmente elle aussi. Il est donc primordial que les animaux d'élevage soient en bonne santé et productifs, étant donné les potentielles retombées pour la production d'élevage, la génération de revenus, la sécurité sanitaire des échanges commerciaux et la réduction de la pauvreté ;
 - En Afrique, certaines maladies nuisent aux élevages en termes de morbidité, de mortalité, et d'autres nuisent aux élevages plutôt du point de vue de la performance ;
 - La recherche doit être placée au premier plan de l'engagement mondial dans le domaine vétérinaire pour surmonter la pression exercée par ces maladies sur les élevages africains, voire les éradiquer ;
 - La recherche menée dans les pays africains est notoirement connue pour être faible en raison du manque de financement, de personnel bien formé et d'infrastructures adaptées ;
 - Les Services vétérinaires sont indispensables aux activités de recherche sur le bien-être et la santé des animaux, notamment la génétique, dans les pays d'Afrique devant répondre aux objectifs de l'Union africaine à l'horizon 2050 ;
 - La mise en réseau des activités de recherche intégrant les principales difficultés des Services vétérinaires pourrait permettre de mieux couvrir les projets de recherche qui œuvrent à la réduction des répercussions des maladies animales sur la productivité des élevages en Afrique ;
 - Considérant leur expertise et leur expérience, les Laboratoires de référence ainsi que les Centres collaborateurs de l'OIE en Afrique constituent des candidats idoines pour ce type de réseaux ;
 - La région Afrique doit réfléchir à la manière dont elle peut apporter sa contribution au Programme sur la charge mondiale des maladies animales (GBAD - *Global Burden of Animal Diseases*), mené par l'Université de Liverpool et auquel l'OIE participe.

Discussion relative aux Recommandations

31. Les projets de Recommandations ont été présentés aux participants et mis sur la table pour discussion. Les deux projets de Recommandations ont été soumis pour adoption lors de la session de vendredi, revus en fonction des suggestions et des discussions des participants.
32. Après adoption par la Commission régionale, les Recommandations seront soumises pour approbation à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2019. Une fois approuvées par l'Assemblée, elles pourront alors servir de document d'orientation aux Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, et à l'Organisation dans son ensemble.

**Proposition de date et de lieu pour la
24^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique**

33. Le Président de la Commission a demandé aux Délégués présents si leur pays respectif souhaitait accueillir la 24^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.
34. Le Délégué de l'Afrique du Sud a exprimé le souhait de son pays d'accueillir la prochaine Conférence qui aura lieu en février 2021.
35. La proposition de l'Afrique du Sud a été adoptée à l'unanimité.

JEUDI 28 FÉVRIER 2019

Visite culturelle et technique

36. Les participants ont grandement apprécié la visite culturelle et technique organisée pour la journée par le pays hôte. Les organisateurs ont été chaleureusement remerciés pour leur généreuse hospitalité.

VENDREDI 1^{ER} MARS 2019

Les objectifs stratégiques des Services vétérinaires de la Tunisie à l'horizon 2030

37. Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE, a brièvement présenté les Services vétérinaires de son pays en soulignant que, depuis avril 2017, la Tunisie met en œuvre un plan de développement pour la période 2016-2020 autour de cinq axes stratégiques. Le volet agriculture du plan prévoit un axe de développement stratégique dédié à « l'économie verte : pilier du développement durable », comprenant une composante intervention consacrée à « l'agriculture moderne garante de la sécurité alimentaire ». De plus, la stratégie mise au point par les Services vétérinaires vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition, des revenus et de la résilience des moyens de subsistance des tranches les plus défavorisées de la population.
38. Il a expliqué que la Direction générale des Services vétérinaires (DGSV) a donc demandé l'appui de la FAO pour mettre en place une stratégie pour la période 2018-2030. Une équipe élargie composée d'experts de la FAO, de la DGSV et de l'ensemble des parties prenantes a organisé une session de réflexion d'une vingtaine de jours comme base de départ pour réaliser une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), identifier les possibles marches à suivre et formuler la stratégie. Cette équipe s'est appuyée sur un certain nombre de méthodes scientifiques, comme la gestion axée sur les résultats, de normes internationales, notamment celles de l'OIE, et sur les dernières approches de l'excellence et de la qualité, comme le concept « Une seule santé » et le bien-être animal. La stratégie intègre également certains facteurs internes, comme les capacités existantes des Services vétérinaires et des facteurs externes, comme l'appui international et le changement climatique.
39. La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a accueilli avec satisfaction et salué les actions menées par la Tunisie et a remercié Dr Zrelli de son intervention.

Proposition de désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE

40. Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE, a exposé dans les grandes lignes une demande soumise à l'OIE visant à la désignation du Centre National de Veille Zoosanitaire [CNVZ]) comme Centre collaborateur de l'OIE pour la Formation Continue et le Renforcement des Capacités Vétérinaires.
41. Il a brièvement présenté le Centre, ses activités ainsi que la manière dont le Centre pourrait appuyer l'action menée par l'OIE dans la région. Il a également expliqué dans quelles mesures ce Centre pourrait compléter, voire appuyer, les actions menées par les autres Centres collaborateurs de l'OIE déjà en place dans le domaine de la formation des Services vétérinaires de la région, notamment par la création d'un consortium.
42. La Commission a jugé l'initiative utile sur le plan régional et a salué la proposition.
43. Dr Mark Schipp a expliqué en quoi consiste la procédure de désignation d'un Centre collaborateur de l'OIE. Considérant que la proposition soumise par la Tunisie a été favorablement accueillie par la Commission, elle doit maintenant faire l'objet d'un examen pour approbation par la Commission des normes biologiques de l'OIE, puis être étudiée et validée par le Conseil avant d'être finalement présentée devant l'Assemblée mondiale des Délégués pour adoption.

Adoption de la version projet du rapport final et des Recommandations

44. Une version électronique du projet du rapport final a été envoyée à l'ensemble des participants pour en faciliter le commentaire.
45. Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, a expliqué les procédures d'adoption du rapport et des recommandations de la Conférence. Les commentaires sur le rapport reçus au siège de l'OIE avant le 15 mars 2019 seront pris en compte. Toutefois, l'adoption des recommandations devant intervenir lors de la séance, aucune modification ultérieure ne pourra être apportée, hormis celles d'ordre rédactionnel.
46. Les deux projets de recommandations ont été adoptés, intégrant des modifications mineures faisant suite aux suggestions et discussions des participations.
47. Avant de procéder à la cérémonie de clôture, la Dre Monique Eloit a évoqué la 87^e Session générale qui se déroulera du 26 au 31 mai 2019 à Paris. Elle a souligné, entre autres sujets d'importance, les principaux changements intervenus dans l'ordre de certaines présentations comme le rapport sur la santé animale, les thèmes techniques et les résultats des Conférences mondiales. Elle a rappelé aux Délégués que, depuis l'année dernière, le rapport final n'est plus validé lors de la Session du vendredi ; il est envoyé par voie électronique à l'ensemble des Délégués pour commentaire après la Session générale. Il est proposé pour cette année de clôturer la Session générale à 13 h 00 le vendredi.

Cérémonie de clôture

48. Dr Honoré Robert N'Leмба Mabela, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a remercié le pays hôte pour son excellent travail dans la préparation de la Conférence et le chaleureux accueil qu'il a réservé à l'ensemble des participants. Il a remercié les Délégués pour leur participation active tout au long de la semaine écoulée. Il a particulièrement salué le soutien financier apporté à l'ensemble des Délégués de la Région qui a facilité leur participation à l'Atelier qui s'est tenu lundi 25 février.

49. Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, a remercié et félicité l'ensemble du personnel de la Direction générale des Services vétérinaires, avec à sa tête Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE, pour son excellent travail dans l'organisation et la réussite de la Conférence. Elle a souligné la remarquable collaboration non seulement du personnel senior, mais également des étudiants vétérinaires qui ont œuvré à l'organisation de la Conférence et réservé un chaleureux accueil à l'ensemble des participants. Elle a remercié l'ensemble des participants pour leur participation tout au long de la semaine écoulée ainsi que pour leur participation à la session de présentation de posters. Elle a adressé des remerciements particuliers aux agents tunisiens pour leur active participation à la session de présentation de posters. Elle a également remercié les intervenants pour leur excellent travail et leur implication dans la préparation de leurs présentations. Elle a aussi remercié le pays hôte pour l'intéressante visite, l'excellent dîner, les plats et les danses traditionnels ainsi que pour les diverses activités organisées en marge de la Conférence qui ont permis aux participants de vivre une semaine, certes dense professionnellement, mais également festive. La Directrice générale a rappelé à l'ensemble des participants que les Conférences régionales sont l'occasion idéale d'échanger des idées, de coordonner des actions et de rencontrer tous les partenaires, notamment les partenaires financiers.
50. Enfin, la Dre Eloit a évoqué les différentes discussions qui se sont tenues durant la semaine ainsi que les deux recommandations qui ont été adoptées. Elle a indiqué aux Délégués qu'elle espère qu'ils sont prêts à passer à l'action pour défendre leurs besoins, plaider l'intérêt de leur financement et sensibiliser les hautes autorités de leurs pays respectifs afin de garantir une participation active aux activités de l'OIE, autrement dit, à œuvrer au renforcement des Services vétérinaires dans la région.
51. Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE, a remercié tous les participants d'avoir répondu positivement à l'invitation de la Tunisie. Il a également félicité le comité organisateur local pour son travail et avoir permis la réussite de l'évènement et il a remercié l'OIE pour son soutien indéfectible.
52. Le Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique a déclaré la Conférence clôturée à 11 h 40.

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS MEMBRES

AFRIQUE DU SUD

Dr Modisane Botlhe Michael
Délégué de l'OIE
Chief Director
Agriculture Forestry and Fisheries
012 319 7466
BotlheM@daff.gov.za
PA.CDAPH@daff.gov.za

ALGÉRIE

Dr Kaddour Hachimi Karim
Délégué de l'OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère de l'agriculture, du développement
rural et de la pêche
hachimikari@hotmail.fr
hachimikari@gmail.com

ANGOLA

Mme Santana Bernardete De Lassaleta
Gourgel Da Silva
Déléguée de l'OIE
General Director of Veterinary Service
Ministry of Agriculture and Forestry
Largo António Jacinto Postal card 10578-
Institute of Veterinary Services of Angola
00244222324067 ; 00244222328905
lassaletesantana@gmail.com
isvetangola@gmail.com

Mme Maneca Ana Júlia
Membre de la délégation
Head of Human Resources Department
Ministry of Agriculture and Forestry
Largo António Jacinto Postal card 10578-
Institute of Veterinary Services of Angola
00244222324067; 00244222328905
anajuliamaneca72@gmail.com
isvetangola@gmail.com

Dr Virgilio Silva
Membre de la délégation
Representation of Order of Veterinary Doctors
of Angola (OMVA)
Ministry of Agriculture and Forestry
Largo António Jacinto Postal card 10578-
Institute of Veterinary Services of Angola
00244222324067; 00244222328905
virgisilva64@gmail.com
isvetangola@gmail.com

BÉNIN

Dr Akpo Yao
Délégué de l'OIE
Directeur de l'Elevage
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche
B.P 2041 PK 0,5 Route de Porto-Novo
(+229)21330285/21301087
yao.akpo@gmail.com
adjasbi@yahoo.fr

Dr Gnanvi Corneille
Membre de la délégation
Chef du Service Santé Animale
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche/ Direction de l'Elevage
BP 2041 Cotonou
00 (229) 97 22 22 48 et 65 59 48 84
gnancor2000@yahoo.fr
yao.akpo@gmail.com

BOTSWANA

Dr Modisa Letlhogile
Délégué de l'OIE
Director
Department of Veterinary Services
Private Bag 0032, Gaborone
00267 3689504
Imodisa@gov.bw
pgmolefhe@gov.bw; drlmodisa@gmail.com

BURKINA FASO

Dr Savadogo Joseph
Délégué de l'OIE
Directeur Général des Services Vétérinaires
Ministère des Ressources Animales et
Halieutiques
09 BP 907 Ouagadougou 09
+226 70260251
savadogojos@yahoo.fr
dgsvbf12@live.fr

CAMEROUN

Dr Fotso Kamnga Zephyrin
Représentant du Délégué
Sous-directeur de la Pharmacie et du secteur
privé vétérinaire
Direction des Services Vétérinaires, Ministère
de l'Elevage, des Pêches et des Industries
Animales
Yaoundé
00(237) 699 91 14 37
fokaze@yahoo.fr
fkamngaze@gmail.com

CENTRAFRICAINE (RÉP.)

Dr Namkoisse Emmanuel
Délégué de l'OIE
Directeur de Cabinet
Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale
rue Durand Ferte, BP 1509 Bangui
+236 75 04 29 78 / +236 72 50 29 78 / +236
70 01 17 21
nam_emma@yahoo.fr
namfraz@gmail.com

COMORES

M. Youssouf Moindjie
Représentant du Délégué
Responsable de la Surveillance
Épidémiologique du Réseau dans l'île de
Ngazidja
Direction de l'Elevage, Ministère de
l'Agriculture
BP: 41, Cefader Mde, Moroni Comores
00 269 3341939
Youssouf.moindji2@gmail.com
Ymoutroifi@yahoo.fr

CONGO (RÉP. DÉM. DU)

Dr N'Leмба Mabela Honoré Robert
Délégué de l'OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère de Pêche et Elevage
C/° FAOR
+243- 815126564
hrbnlemba@gmail.com
dr_nlemba@yahoo.fr

CONGO (RÉP. DU)

Dr N'Kaya Tobi
Délégué de l'OIE
Directeur Général de l'Elevage
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche
Face Hôpital Mère Enfant Blanche Gomes
+242055672767
nkayatobi2012@gmail.com

CÔTE D'IVOIRE

Dr Kouadio Adaman
Délégué de l'OIE
Directeur des Services Vétérinaires de Côte
d'Ivoire
Ministère des Ressources Animales et
Halieutiques
(00225) 20 21 10 08 - 20 2 189 72
dsv.sdsa2017@gmail.com
ituriaivoire@yahoo.fr

EGYPTE

Prof. Ali Abdelhakim
Délégué de l'OIE
Chairman of General Organization for
Veterinary Services and Egypt CVO
General Organization for Veterinary Services
1st Nadi Elsaid st, Dokki, Giza
00201001551008
govs.egypt@gmail.com
hakam2060@gmail.com

ÉRYTHRÉE

Dr Woldu Tesfagaber Yonas
Délégué de l'OIE
Chief Veterinary Officer
Agricultural Extension Department
P.o.Box, 1048, Asmara, Eritrea
+291 7208886
ywoldu67@gmail.com
yoniafrica@yahoo.com

ESWATINI

Dr Dlamini Xolani Roland
Délégué de l'OIE
Director of Veterinary and Livestock Services
Department of Veterinary and Livestock
Services, Ministry of Agriculture
P. O. Box 162, Mbabane. H100
+268 76062602
roland.dlamini@uni.sydney.edu.au
rolandx.dlamini@gmail.com

ÉTHIOPIE

Dr Anbessie Alemayehu Mekonen
Délégué de l'OIE
CVO
Disease Prevention and Control Directorate
Ministry of Agriculture
Addis Ababa, Gued Sholla, CMC Avenue
+251 920 662277
alemalemayehu22@gmail.com
uraela@gmail.com

GABON

Dr Rerambyath Guy Anicet
Délégué de l'OIE
Délégué National OIE
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage chargé
du Programme GRAINE
B.P 551 Libreville - Gabon
+241 06 63 40 71
g.rerambyath@gmail.com

GAMBIE

Dr Ceesay Abdou
Délégué de l'OIE
Director General
Department of Livestock Services - Ministry of
Agriculture
Abuko
+220 2341040
abdou.sunagie2002@yahoo.com

GHANA

Dre Dontwi Joyce
Déléguée de l'OIE
Chief Veterinary Officer, OIE Delegate of
Ghana
Veterinary Services Directorate, Ministry of
Food and Agriculture
P.O.Box M161 Accra, Ghana
00233208138431
joydont@hotmail.com
vsdghana@gmail.com

GUINÉE

Dr Bangoura Daouda
Délégué de l'OIE
Conseiller Principal auprès du Ministre de
l'Elevage
Ministère de l'Elevage
BP:559 Commune de Kaloum - Conakry
+224 628226533/657081378
daoudab@hotmail.fr
daoudamomo56@gmail.com

Dr Mane Sény
Membre de la délégation
Directeur National des Services Vétérinaires
Ministère de l'Elevage
224628100428
seny.mane@hotmail.com

GUINÉE ÉQUATORIALE

Dr Ndong Micha Gabriel Martin Esono
Délégué de l'OIE
Consejero de Sanidad Animal
Ministerio de Agricultura, Ganadería, Bosques
y Medio Ambiente
Malabo (B-N), Apartado 1041
+240-222 27 39 24
gm_esono_ndong@yahoo.es

Dr Ondo Nsang Victor
Membre de la délégation
Jefe de Servicio de Sanidad Animal
Ministerio de Agricultura, Ganadería, Bosques
y Medio Ambiente
Malabo (B-N), Apartado 1041
+ 00 240 222 58 12 72
ondo32@hotmail.com
gm_esono_ndong@yahoo.es

GUINÉE-BISSAU

Dr Cassamá Bernardo
Délégué de l'OIE
Directeur Général
Direcção Geral da Pecuária
Rua Dom Séttimio Arturo Ferrazzetta
00245 95 590 59 99
bernardocassama@yahoo.com.br
bernardo.cassama@gmail.com

KENYA

Dr Njagi Obadiah
Délégué de l'OIE
CVO
State Department of Livestock, Ministry of
Agriculture Livestock Fisheries and Irrigation
+254790037892
jesse.mwere@gmail.com
infodvs@kilimo.go.ke

LESOTHO

Dr Mahloane Gerard Relebohile
Délégué de l'OIE
Director general-Vet. Services
Livestock Services/Government
Private Bag A82
+266 57283342
grmahloane@gmail.com

LIBERIA

Dr Anderson Joseph R.N.
Délégué de l'OIE
Director/CVO, Livestock/Veterinary Services
Technical Services, Ministry of Agriculture
Somalia Drive, Old LPRC Road Gardnersville,
10 Monrovia
+231 886 540023 / +231 777 361200
joelson2007@gmail.com
janderson@moa.gov.lr

LIBYE

Dr Elkhatal Zakaria
Délégué de l'OIE
Director General
National Center of Animal Health - Libya
Got Alshall-Tripoil - Libya National Center
Animal Health
00218913765787
z.alkhatal@ncah.gov.ly
zalkhatal@gmail.com

MALI

Dr Coulibaly Drissa Dounanke
Délégué de l'OIE
Directeur National
Direction Nationale des Services
Vétérinaires/Ministère Elevage et Pêche
Hamdallaye Aci 2000, Derrière Immeuble
Abk1; Rue 209; Bp: 03 Bp 220 Bko 3
Cell: (223) 65 92 82 66/76 02 34 73; Bureau:
(223)20 29 07 77
dcoulibaly9@yahoo.fr
dcoul9@gmail.com

MAROC

Dr El Abrak Abderrahman
Délégué de l'OIE
Directeur de la Protection du Patrimoine
Animal et Végétal
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires (ONSSA)
Boulevard Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal -
Rabat
+212673997804
abderrahman.elabrak@onssa.gov.ma
a.abrak@gmail.com

MAURITANIE

Dr Doumbia Baba
Délégué de l'OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Ministère du Développement Rural
Ksar, Nouakchott
00222 36 61 30 30
demba.db@gmail.com

MOZAMBIQUE

M. Conceição Américo Manuel
Délégué de l'OIE
National director of veterinary
Ministry Agriculture and Food security
Rua Resistência number 1746 8th floor
+258823048620
mecodaconceicao@yahoo.com

NAMIBIE

Dre Shilongo Albertina Bebsy
Déléguée de l'OIE
Acting Chief Veterinary officer
Directorate of Veterinary Services, Ministry of
Agriculture, Water and Forestry
Government Office Park, Luther Street,
Windhoek, Private Bag 12022 Windhoek
+264 61 2087513 or +264 811299659
Albertina.shilongo@mawf.gov.na
Musilikatina@gmail.com

NIGER

Dr Haido Abdoul Malik
Délégué de l'OIE
Directeur Général des Services Vétérinaires
(DGSV)/CVO
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
(MAG/EL)
+ 227 96 97 69 17
haido.malick@yahoo.fr
dgsvniger2011@gmail.com

Dr Abdou Nourou
Membre de la délégation
Alimentation et Nutrition Animales
Chargé de Recherche (CAMES)
Coordonnateur du Centre Régional de
Spécialisation en Elevage (CRS-EL)
Institut National de la Recherche Agronomique
du Niger
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
+227 96 96 81 55
+227 90 79 79 22
nourouabdu@yahoo.fr
nourouabdou9@gmail.com

Dr Roua Bello
Membre de la délégation
Directeur Général
Direction Générale de la Production et des
Industries Animales
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
BP : 12 091 Niamey
+227 20 73 62 53
+227 96 40 20 02
kerewalbali@gmail.com

NIGERIA

Dr Alabi Olaniran
Délégué de l'OIE
Chief Veterinary Officer
Veterinary and Pest Control Services, Federal
Ministry of Agriculture and Rural Development
P.M.B. 135, Area 11, Garki, Abuja. Fct
+2348033148647
olanlabi@gmail.com
niranalabi@yahoo.com

Dr Nwakonobi Ezenwa Isaac
Membre de la délégation
Deputy Director & Head, Animal Health &
Clinical Services
Veterinary & Pest Control Services, Federal
Ministry of Agriculture & Rural Development
Garki Area 11, Abuja
+234-7081456234
ezenwanwakonobi@gmail.com

UGANDA

Dre Okurut Anna Rose Ademun Phd
Déléguée de l'OIE
Commissioner Animal Health
Ministry of Agriculture Animal Industry and
Fisheries
+256772504746
ademunrose@yahoo.co.uk
rademun@agriculture.go.ug

SOUDAN DU SUD (REP. DU)

Dr Korok Jacob Maiju
Délégué de l'OIE
Director General of Veterinary Services
Veterinary Services, Ministry of Livestock and
Fisheries
+211923848848
jacobkorok@yahoo.co.uk

Dr Kaang Makuei Malual
Membre de la délégation
Undersecretary
Ministry of Livestock and Fisheries
+211 922440065

TANZANIE

Dr Nonga Hezron Emmanuel
Délégué de l'OIE
Director Of Veterinary Services
Ministry of Livestock and Fisheries
P.O Box 2870, Dodoma
+255 767238174
nongahezron@yahoo.co.uk
nongahezrone@gmail.com

M. Sangiwa Michael William
Membre de la délégation
Secretary of the Deputy Minister for Livestock
and Fisheries
Ministry of Livestock and Fisheries
NBC Building, P.O Box 2847; 40487 Dodoma
+255713560675
michael.sangiwa@uvuvi.go.tz
sangiwa26@yahoo.com

M. Ulega Abdallah Hamis
Membre de la délégation
Deputy Minister for Livestock and Fisheries
Ministry of Livestock and Fisheries
40487 Dodoma
+255 786 746462
abdallah.ulega@gov.go.tz
crispinjulius@gmail.com

TCHAD

Dre Nodjimadji Rirabe
Déléguée de l'OIE
Directrice des Services Vétérinaires
Ministère de l'Elevage et des Productions
Animales
BP 750 N'Djaména
00 235 60 73 76 11/ 90 97 27 16
nodjirirabe@yahoo.fr
rirabenodjimadji@gmail.com

Mme Adjoudji Gueme
Membre de la délégation
Sous-Directrice de Ressources Humaines et
de la Formation
Ministère de l'Elevage et des Productions
Animales
BP 750 N'Djaména
00 235 66 28 16 80
adjougueme@yahoo.fr

M. Azolo Hamide Batil
Membre de la délégation
Cadre de la Sous-direction santé animale
Ministère de l'Elevage et des Productions
Animales
BP 750 N'Djaména
00 235 66 21 23 32
hamidebatil@gmail.com

TUNISIE

Dr Zrelli Malek
Délégué de l'OIE
Directeur général
Ministère de l'agriculture
30 rue Alain Savary Tunis
+21671794586
zrelli.malek@iresa.agrinet.tn
zrellimail-2011@yahoo.fr

Mme Amara Myriam
Membre de la délégation
interne
EMNV
Tunis
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

M. Ayed Sami
Membre de la délégation
interne
EMNV
Tunis
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

Dr Baccar Med Nacer
Membre de la délégation
Med. Vétérinaire
CNVZ
Tunis
52800715
baccar.vet@gmail.com

Dre Ben Hamouda Wafa
Membre de la délégation
Sous directeur
DGSV
Tunis
25995483
benhammoudawafa@yahoo.fr

Dr Bouajila Mohcen
Membre de la délégation
Chef APA
APA Tataouine
98579892
bouajilamoh@yahoo.fr

Prof. Bouzghaia Hichem
Membre de la délégation
Professeur
ENMV
Sidi Thabet
71552200
bouzghaia.hichem@iresa.agrinet.tn

M. Brahmi Jacem
Membre de la délégation
interne
EMNV
Tunis
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

Dr Chaabouni Mohamed
Membre de la délégation
Sous directeur
DGSV
Tunis
98721323
med.chaabouni@iresa.agrinet.tn

Dr Cherif Akram
Membre de la délégation
SSTMVA
Tunis
71555666
contact@sstmva.net

Dr Chikhaoui Taoufik
Membre de la délégation
Chef APA
APA Bizerte
21493000
t.chikhaoui@live.fr

Dre Fatnassi Naouel
Membre de la délégation
Med. Vétérinaire
CNVZ
Tunis
97117259
fatnassi_nouel@yahoo.fr

Dr Fersi Sami
Membre de la délégation
Chef APA
APA Sfax
98414115
fersisami@yahoo.fr

Mme Hamdi Kaouther
Membre de la délégation
interne
EMNV
Tunis
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

Dr Hamdouni Mohamed
Membre de la délégation
Chef APA
APA Sidi Bouzid
98679583
hamdounimed@gmail.com

Dr Jamaï Ammar
Membre de la délégation
Chef division
CRDA Medenine
APA Medenine
98253182
Ammar.jamii@yahoo.fr

Dre Jamel Arij
Membre de la délégation
Chef APA
APA Zaghouan
98217810
Arij_jamel_fer@yahoo.com

Dre Khorchani Roukaya
Membre de la délégation
Vétérinaire
DGSV
Tunis
96660320
khorchaniroukaya@yahoo.fr

Dre Kilani Hajer
Membre de la délégation
Chef Service
DGSV
Tunis
29271781
kilanihajerd@yahoo.fr

Dre Lazghab Asma
Membre de la délégation
Vétérinaire
DGSV
Tunis
98551118
asma.lazghab@iresa.agrinet.tn

Mme Maamar Myriam
Membre de la délégation
interne
EMNV
Tunis
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

Prof. Malek Atef
Membre de la délégation
Professeur
ENMV
Sidi Thabet
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

Dre Mami Hela
Membre de la délégation
Chef APA
APA Tunis
25079086
hela_mami@yahoo.fr
helamami46@gmail.com

Mme Mansouri Feynen
Membre de la délégation
interne
EMNV
Tunis
71552200
enmvt@iresa.agrinet.tn

Dr Marrakchi Hafedh
Membre de la délégation
Directeur
DGSV
Tunis
22551388
marhafedh@yahoo.fr

Dr Mhiri Wahib
Membre de la délégation
Chef APA
APA Sousse
98284966
mehriwahib@yahoo.fr

Dre Nachi Amira
Membre de la délégation
Chef service
DGSV
Tunis
54045558
amira.nachi@iresa.agrinet.tn

Dre Oukaili Kaouther
Membre de la délégation
Vétérinaire
DGSV
Tunis
93104723
kaouther.oukaili@yahoo.fr

M. Ounifi Mustapha
Membre de la délégation
DGSV
Tunis
97020391
salmazargouni@gmail.com

Dr Ourabi Makrem
Membre de la délégation
Chef APA
APA Tozeur
98642528
ourabi.makrem@gmail.com

Dre Sakhria Sonia
Membre de la délégation
Med. Vétérinaire
IRVT
Tunis
71564321
sakhrias@yahoo.fr

Dr Sghaier Sofiene
Membre de la délégation
Med. Vétérinaire
IRVT
Tunis
55335503
sghaiersoufien@yahoo.fr

Dr Tonnich Youcef
Membre de la délégation
Chef APA
APA Nabeul
98217810
youstonnich@gmail.com

Dre Zargouni Salma
Membre de la délégation
DGSV
Tunis
22747093
salmazargouni@gmail.com

ZIMBABWE

Dre Ushewokunze-Obatolu Unesu Hildah
Déleguée de l'OIE
Principal Director
Veterinary Services
Bevan Building, 18 Borrowdale Road, Harare
+263242707683
newazvo@hotmail.com
newazvo@gmail.com

Mme Chonde Deria
Membre de la délégation
Veterinary Extension Worker
Veterinary Services Department
P O Box 51, Mt Darwin
+263773689213
deriachonde@gmail.com
wchikuru@gmail.com

INTERVENANTS

Prof. Couacy-Hymann Emmanuel
President of BSC
Laboratoire de Virologie - Bingerville
quartier Agriculture - Bingerville
Côte d'Ivoire
+225 05009540
chymann@hotmail.com
chymann@gmail.com

Dr Oosthuizen Johan
Chair OIE ad hoc Group for VPP
University of South Africa
Florida Campus Johannesburg South Africa
Afrique du Sud
+27828707482
ooste@unisa.ac.za
johanoost47@gmail.com

Dr Puech Lilian
Senior livestock specialist
World Bank
MSN J8-805, 1818 H Street NW, Washington
DC 20433
États-Unis d'Amérique
+1 202 203 0584
lpuech@worldbank.org
lilianpuech@yahoo.com

OBSERVATEURS

TUNISIE

Dr Bouslama Najib
Président
CSMVLP
Tunis
TUNISIE
98308842
bouslama.nejib@topnet.tn

Dr Rajeb Ahmed
Président
COV
Tunis
TUNISIE
71566320
info@veterinaire.org.tn

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

M. Chausse Gilles
Directeur
Immeuble Melika Rue du Lac Windermere
1053 Les Berges du Lac Tunis
Tunisie
+21671861799
chausseg@afd.fr
gilles.chausse@orange.fr

Mme Colin De Verdier Karen
Chargée de mission
Rue du Lac Windermere, Tunis
Tunisie
+216 58 511 561
colindeverdierek@afd.fr

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Dr Wanda Gift Wiseman
Acting PATTEC Coordinator
BOX 3243, Addis Ababa
Éthiopie
+251 923 517 883
WandaG@africa-union.org
wandagift@yahoo.co.uk

COMMISSION ECONOMIQUE DU BÉTAIL, DE LA VIANDE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (CEBEVIRHA)

M. Bayeme Ayingono Pedro Bayeme
Secrétaire Exécutif
BP 665 N'Djaména
Tchad
+ 235 98691440
kamgawaladjo@gmail.com
akwar2003@yahoo.fr

M. Boutsika Ngavet Bernard
Secrétaire Exécutif Adjoint
BP 665 N'Djaména
Tchad
+235 98691440
kamgawaladjo@gmail.com
akwar2003@yahoo.fr

Prof. Kamga Waladjo Alain Richi
Chef de Service Santé et Production animales
BP 665 N'Djaména
Tchad
+ 235 98691440
kamgawaladjo@gmail.com
akwar2003@yahoo.fr

COMMISSION EUROPÉENNE

Dr Klemm Moritz
Legislative Veterinary Officer, DG Health and
Food Safety
Rue de la Loi 200, F101 03/086
Belgique
+3222951016
moritz.klemm@ec.europa.eu
moritz.klemm@gmx.eu

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'ELEVAGE (ILRI)

Dr Kiara Henry Kimathi
Senior Scientist
Old Naivasha Road, P.O Box 30709, Nairobi,
00100
Kenya
254734412250
h.kiara@cgiar.org
kimathih.kiara@gmail.com

INTERNATIONAL HORSE SPORTS CONFEDERATION (IHSC)

Dr Debbagh Hicham
Directeur Pole Courses Maroc, SOREC
Zenith Rabat Bâtiment C 10220 Souissi
Maroc
00212 661896323
hdebbagh@sorec.ma

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Prof. Ben-Goumi Mohammed
Animal Production and Health Officer for North
Africa
1, rue du Lac Winnipeg - Les Berges du Lac 1,
1053 Tunis BP.107, Les Berges du lac 1 ,
1053 Tunis
Tunisie
+21698703252
mohammed.bengoumi@fao.org
mbengoumi@gmail.com

Dr Bonbon Etienne
Senior Veterinary Advisor FAO EMC-AH -
President of the OIE Terrestrial Code
Commission
Via delle terme di Caracalla 00154 Roma
Italie
+39 0657052447
etienne.bonbon@fao.org
e.bonbon@oie.int

Dr Newman Scott
Senior Animal Health & Production Officer,
Regional Office for Africa
Accra
Ghana
+233 302 610 930 x 41635
Scott.newman@fao.org

UA-BIRA

Prof. Elsawalhi Ahmed Abdou Ali Ali
Director
P.O. BOX 30786 - 00100 Nairobi
Kenya
+254710888810
ahmed.elsawalhy@au-ibar.org
irene.uwizeye@au-ibar.org

Dr Jaw Baboucarr
Chief Animal Health Officer
Nairobi
Kenya
+254707179477
baboucarr.jaw@au-ibar.org
baboucarrjaw@yahoo.com

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Dr Schipp Mark
Président de l'Assemblée mondiale des
Délégués de l'OIE
7 London Circuit, Canberra ACT 2601
Australie

SIÈGE DE L'OIE

Dr Eloit Monique
Directrice générale
12 rue de Prony 75017 Paris
France

Dr Caya François
Chef du Service des Actions Régionales
12 rue de Prony, 75017 Paris
France
f.caya@oie.int

Dr Stratton John
Adjoint au Chef du Service des Actions
Régionales
12 rue de Prony, 75017 Paris
France
j.stratton@oie.int

Dr Sherman David
Chargé de mission, Service des Actions
Régionales
12 rue de Prony, 75017 Paris
France
d.sherman@oie.int

Dre Arroyo Kuribreña Montserrat
Chef du Service par intérim, Service
d'Information et d'analyse de la santé animale
mondiale
12 rue de Prony, 75017 Paris
France
m.arroyo@oie.int

Mme Monsalve Nathaly
Chargée de mission, Service des Actions
Régionales
12 rue de Prony, 75017 Paris
France
n.monsalve@oie.int

Mme Ozolina Alise
Assistante, Service des Actions Régionales
12 rue de Prony, 75017 Paris
France
a.ozolina@oie.int

REPRESENTATION REGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

Dr Tounkara Karim
Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique
Route de Koulikoro - Sotuba - Bamako P.O.
Box 2954
Mali
+22320241583; +22366745015
k.tounkara@oie.int

Prof. Idriss Oumar Alfaroukh
Coordinateur Régional de la Composante
santé animale du Projet PRAPS
B.P. : 2954, Bamako
Mali
+223 44 90 44 56 / 78 00 05 00
oa.idriss@oie.int

Dr Lafia Kora Brice
Coordinateur Technique "Une Seule Santé"
B.P. 2954
Mali
+223 20 2415 83
b.lafia@oie.int

Mme Konate Bagayoko Aïssata
Secrétaire
BP. 2954 Bamako
Mali
+223 20 24 15 83 / +223 79 43 32 31
a.bagayoko@oie.int

REPRESENTATION SOUS-REGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Dr Letshwenyo Moetapele
Représentant sous-régional de l'OIE pour
l'Afrique australe
Plot 4701, Mmaraka Road, P.o.box 25662,
Gaborone
Botswana
+267 3914424
m.letshwenyo@oie.int

REPRESENTATION SOUS-REGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET LA CORNE DE L'AFRIQUE

Dr Wanyangu Samuel Wakhusama
Représentant sous-régional de l'OIE pour
l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
4th Floor Taj Towers, Upper Hill Road, Upper
Hill, P.O. Box 19687-00202, Nairobi
Kenya
+254725254600
s.wakhusama@oie.int

Dr Bastiaensen Patrick Xavier M.
Chargé de Programme
4e étage, Taj Towers, Upper Hill Road, Upper
Hill, Nairobi
Kenya
+254 7000 911 02
p.bastiaensen@oie.int

Dr Dulu Thomas Daido
Chargé de Programme
4th Floor, Taj Towers, Upper Hill Road, Upper-
Hill, P.O. Box 19687, Nairobi
Kenya
+254 721 276 508
t.dulu@oie.int
nanetia@gmail.com

REPRESENTATION SOUS-REGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE DU NORD

Dr Bouguedour Rachid
Représentant sous-régional de l'OIE pour
l'Afrique du Nord
17 Avenue d'Afrique El Menzah V Tunis
Tunisie
+216 25 767 158 / +216 71 237 400
r.bouguedour@oie.int

Dr Ripani Alessandro
Chargé de Programme
Avenue d'Afrique 17 Tunis, El Menza V
Tunisie
0021652363651
a.ripani@oie.int

Mme Guitouni Ines
Assistante Administrative et Financière
17, Avenue d'Afrique El Menzah V 2091 Tunis,
Tunisie
Tunisie
+21671237400
i.guitouni@oie.int

M. Ben Daya Mohamed Mahjoub
Chauffeur
17, Avenue d'Afrique El Menzah V 2091 Tunis
Tunisie
0021654062233
bendayamouhamed@yahoo.fr

SECRETARIAT CONJOINT FAO-OIE POUR LA PPR

Dr Soula Jean-Jacques
Coordinateur de l'OIE
FAO HQ - Vialle Delle Terme di Caracalla -
00153 Rome
Italie
+33.6.73.78.73.44
jj.soula@oie.int

PROGRAMME

DIMANCHE 24 FEVRIER 2019

16 :00 – 18h00 Enregistrement des participants et remise des documents pour la Conférence régionale

LUNDI 25 FEVRIER 2019

9 h 00 – 17 h 00 Atelier sur les Para-professionnels vétérinaires en Afrique

10 h 00 – 14 h 00 Enregistrement des participants et remise des documents pour la Conférence régionale (cont.)

MARDI 26 FEVRIER 2019

10 h 00 Cérémonie d'ouverture

11 h 00 Photo de groupe / Pause

11 h 30 Adoption de l'ordre du jour et du programme

Désignation du Comité de la Conférence (Président, Vice-président et rapporteur général)

Désignation des présidents et rapporteurs des séances (Thèmes techniques et situation zoonitaire)

11 h 45 Planification du Septième Plan stratégique de l'OIE (Dr Mark Schipp, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE et Délégué de l'Australie auprès de l'OIE et Dre Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE)

12 h 15 Contribution de la région à la mise en œuvre du Sixième Plan Stratégique de l'OIE et à la planification du Septième Plan Stratégique de l'OIE (Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela, Président de la Commission régionale de l'OIE pour Afrique et Délégué de la République Démocratique du Congo auprès de l'OIE)

12 h 30 Discussion

13 h 00 Déjeuner

14 h 00 Analyse de la situation zoonitaire des Pays membres de la région en 2017 et 2018 (Dre Montserrat Arroyo Kuribreña, Chef du Service des Informations et Analyses zoonitaires de l'OIE par intérim)

14 h 45 Discussion

- 15 h 15 Thème technique I (avec questionnaire) : Para-professionnels vétérinaires : leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique (Dr Johan Oosthuizen, Président du groupe ad hoc de l'OIE sur les Para-professionnels vétérinaires)
- 16 h 00 Discussion
- 16 h 30 Pause
Préparation de la Recommandation No. 1 par un petit groupe désigné
- 17 h 00 La PPR en Afrique : situation et perspectives d'évolution dans le cadre de la Stratégie Mondiale pour le Contrôle et l'éradication de la PPR (Dr Jean-Jacques Soula, Coordonnateur pour l'OIE du Secrétariat conjoint FAO-OIE pour la PPR)
- 17 h 30 La mise en œuvre du Projet PRAPS (Prof. Oumar Alfaroukh Idriss, Coordinateur régional du projet PRAPS, Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique)
- 18 h 00 Discussion
- 18 h 15 Fin de la session
- 19 h 30 Dîner offert par l'OIE

MERCREDI 27 FEVRIER 2019

- 9 h 00 Thème technique II (sans questionnaire) : Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique (Dr Lilian Puech, Spécialiste principal en élevage de la Banque mondiale)
- 9 h 30 Discussion
- 10 h 00 Pause
Préparation de la Recommandation No. 2 par un petit groupe désigné
- 10 h 30 Evolution du Processus PVS de l'OIE : perspectives pour l'Afrique (Dr John Stratton, Adjoint au Chef du Service des Actions régionales et Dr Patrick Bastiaensen, Chargé de programme, Représentation sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique)
- 11 h 15 Collaboration entre l'OIE et l'UA-BIRA sur le Processus PVS. Accord formel et expériences de participation dans des formations et missions (Dr Baboucarr Jaw, Responsable de Santé animale de l'UA- BIRA)
- 11 h 45 Expériences sur le Processus PVS dans la région (table ronde rassemblant des Délégués précédemment choisis)
- 12 h 45 Déjeuner
- 14 h 00 Appropriation du concept « Une seule santé » en Afrique : mise à jour concernant les activités de l'OIE (les projets REDISSE, EBO-SURSY, rage et RAM) (Dr Brice Kora Lafia, Coordinateur technique « Une seule santé », Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique / Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord / Dr Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe)
- 14 h 45 Discussion
- 15 h 00 Les réseaux de recherche vétérinaire : l'intérêt pour les Services vétérinaires en Afrique (Prof. Emmanuel Couacy-Hymann, Président de la Commission des normes biologiques de l'OIE)

15 h 30	Discussion
15 h 45	Pause
16 h 15	Discussion relative aux recommandations
17 h 15	Proposition de date et de lieu pour la 24e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
17 h 45	Fin de la session
19 h 00	Dîner offert par la Tunisie

JEUDI 28 FEVRIER 2019

Visite culturelle et technique

VENDREDI 1 MARS 2019

9 h 00	Les objectifs stratégiques des Services vétérinaires de la Tunisie d'ici 2030 (Dr Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE)
9 h 30	Proposition de désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE (Délégué de la Tunisie)
9 h 45	Pause
10 h 15	Adoption du projet de rapport final et des Recommandations
10 h 45	Cérémonie de clôture

**ANALYSE DE LA SITUATION ZOOSANITAIRE
DES PAYS MEMBRES DE LA REGION EN 2017 ET 2018**

(Mise à jour le 31 janvier 2019)

*Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale,
Montserrat Arroyo Kuribreña, Lina Awada, Natalja Lambergeon, Paolo Tizzani et Paula Caceres*

Le présent rapport repose sur les informations tirées des rapports semestriels et annuels ainsi que des notifications immédiates et des rapports de suivi soumis à l'OIE par l'intermédiaire du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) par 59 pays et territoires¹ de la Région Afrique, jusqu'au 31 janvier 2019. Une attention particulière est accordée à la période 2017, 2018 et début 2019 couverte par le présent rapport.

Le rapport passe en revue la situation dans la Région Afrique concernant certaines maladies spécifiques notifiées au cours de cette période (infection par le virus de la peste des petits ruminants, infection par le virus de la fièvre aphteuse, infection par le virus de la rage, infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift et infection à *Mycoplasma mycoides* sous-espèce *mycoides* SC [péripleurite contagieuse bovine]) et décrit également l'état d'avancement du nouveau système OIE-WAHIS.

Au 31 janvier 2019, 94 % (51/54) des Membres de l'OIE dans la Région avaient soumis leurs deux rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres pour 2017 et 2 % (1/54) n'en avaient soumis qu'un sur les deux ; 18 % (10/54) avaient soumis leurs deux rapports semestriels sur les maladies des animaux terrestres pour 2018 et 55 % (30/54) n'avaient soumis que le premier semestre.

Au 31 janvier 2019, 37 % (20/54) des Membres de l'OIE dans la Région avaient soumis leurs deux rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques pour 2017 et 4 % (2/54) n'en avaient soumis qu'un seul ; 5 % (3/54) avaient soumis leurs deux rapports semestriels sur les maladies des animaux aquatiques pour 2018 et 30 % (16/54) n'en avaient soumis qu'un seul.

De plus, Ceuta (Espagne), Mayotte (France), Melilla (Espagne), La Réunion (France) et Sainte-Hélène (Royaume-Uni) ont transmis des informations au moyen des rapports semestriels pour 2017 et 2018.

Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 janvier 2019, 83 notifications immédiates et 554 rapports de suivi ont été adressés par les pays et territoires de la Région pour les maladies des animaux terrestres ainsi que trois notifications immédiates et quatre rapports de suivi pour les maladies des animaux aquatiques.

Les Membres sont encouragés à poursuivre leurs efforts en vue de communiquer leurs informations en temps opportun. Dans le contexte du lancement de la nouvelle version d'OIE-WAHIS, les Membres n'ayant pas encore envoyé tous leurs rapports pour 2018 ou pour les années précédentes sont invités à le faire le plus rapidement possible afin que leurs informations zoosanitaires puissent être mises à jour dans WAHIS et partagées avec la communauté mondiale.

¹ Ce nombre inclut les 54 Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ainsi que Ceuta (Espagne), Mayotte (France), Melilla (Espagne), La Réunion (France) et Sainte-Hélène (Royaume-Uni).

1. Infection par le virus de la peste des petits ruminants

L'infection par le virus de la peste des petits ruminants (PPR) fait partie des maladies prioritaires couvertes par le Plan-cadre mondial établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs). La Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR à l'horizon 2030 a été adoptée en mars 2015.

Le Programme mondial d'éradication de la PPR (PME PPR) en Afrique a été lancé par la FAO et l'OIE en octobre 2016, conformément à la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR (SMCE PPR). Depuis lors, parmi les principales réalisations liées à la mise en œuvre du PME PPR figurent : une deuxième série de réunions régionales portant sur la feuille de route PPR ; le lancement d'un Comité consultatif PPR et d'un Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR ; la tenue d'un atelier sur les vaccins thermotolérants contre la PPR. Pendant cette période, les pays ont bénéficié d'un soutien pour élaborer leurs plans stratégiques nationaux contre la PPR. Les actions en 2018 ont principalement porté sur le lancement du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR, qui a eu lieu à Vienne (Autriche), ainsi que sur l'organisation de la Conférence des donateurs à Bruxelles (Belgique), accueillie en septembre par la Commission européenne.

La présence de la PPR est signalée depuis de nombreuses années sur tout le continent africain à l'exception de certaines parties d'Afrique australe. La distribution géographique récente de la maladie dans les pays et territoires africains, qui repose sur les informations collectées à l'aide de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, est illustrée à la Figure 1. Au cours de cette période, 57 pays et territoires ont fourni des informations sur la PPR, dont la présence a été rapportée par 63 % d'entre eux (36²/57). Deux pays de la Région n'ont pas transmis d'informations concernant la situation de la PPR au niveau national (présence ou absence) pour 2017, 2018 et début 2019.

En vertu de la Résolution n° 28 (86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, mai 2018), sept pays et territoires de la Région sont officiellement reconnus indemnes de PPR, à savoir : le Botswana, Madagascar, Mayotte (France), Maurice, La Réunion (France), l'Afrique du Sud et le Eswatini; la Namibie possède une zone officiellement reconnue indemne de la maladie, située au sud du cordon sanitaire vétérinaire. Comme l'illustre la Figure 1, plusieurs autres pays de la région font état de l'absence de la maladie. Ceux-ci sont encouragés à faire reconnaître officiellement leur progression vers l'éradication de la PPR, en conformité avec le processus de contrôle progressif de la PPR du PME PPR, en commençant par faire valider par l'OIE leur programme national officiel de contrôle de la PPR, avant de passer à la reconnaissance officielle d'une zone indemne de la maladie puis du pays. En 2019, l'OIE et le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine organiseront un atelier destiné aux pays qui se trouvent dans cette situation afin de soutenir la constitution et la soumission des dossiers de reconnaissance officielle.

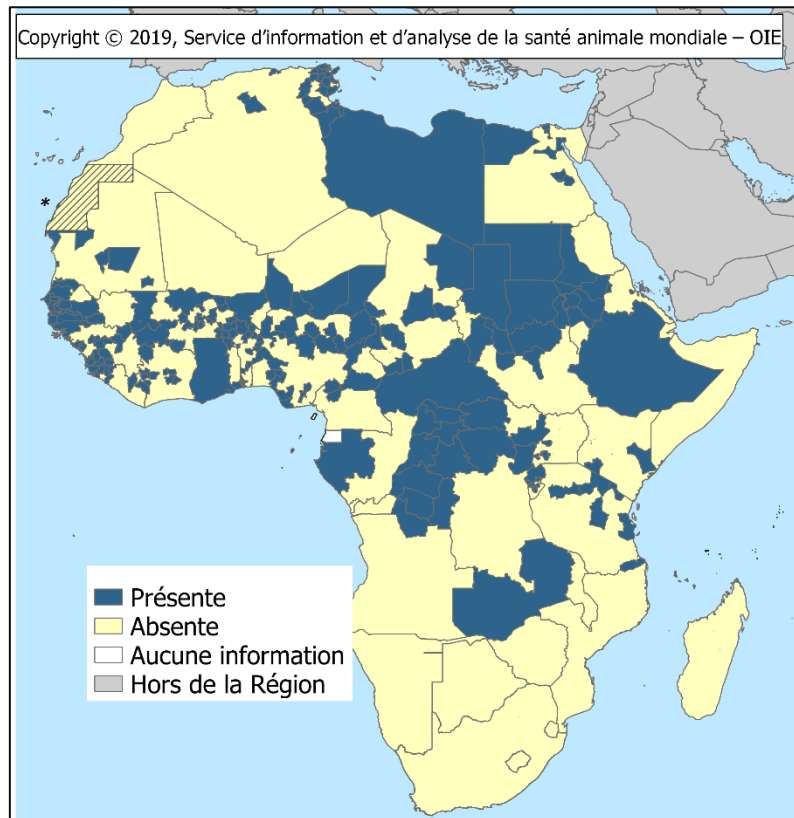
Au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, la PPR a été signalée par trois pays au moyen de notifications immédiates, de la manière décrite ci-dessous.

En janvier 2018, le Burundi a fait état de la première apparition de la maladie dans le pays en indiquant que celle-ci était due à l'introduction d'animaux. Au 31 janvier 2019, huit foyers avaient été notifiés, dans huit provinces différentes. Selon les informations communiquées, ce sont principalement les mouvements de caprins provenant de provinces infectées qui seraient à l'origine de la propagation de la maladie entre les provinces. Au 31 janvier 2019, l'événement était toujours en cours dans toutes les divisions administratives touchées et les mesures de prévention et de lutte suivantes étaient appliquées : contrôle des déplacements à l'intérieur du pays, vaccination en réponse aux foyers et dépistage.

² Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud (Rép. du), Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

En août 2018, la Sierra Leone a signalé la réapparition de la PPR. La source de l'infection a été identifiée comme suit : introduction/mouvements illégaux d'animaux et contact aux pâturages/points d'eau avec des animaux infectés. Au 31 janvier 2019, l'événement se poursuivait et cinq foyers avaient été notifiés dans cinq divisions administratives différentes. Enfin, en décembre 2018, l'Algérie a rapporté la réapparition de la maladie dans le nord du pays. Six foyers ont été signalés dans trois divisions administratives différentes. Le pays a déclaré que les animaux présents dans le foyer avaient été placés dans des conditions de confinement. Au 31 janvier 2019, l'événement était toujours en cours.

Figure 1. Distribution de la PPR dans les pays et territoires de la Région Afrique en 2017, 2018 et début 2019 (jusqu'au 31 janvier 2019)

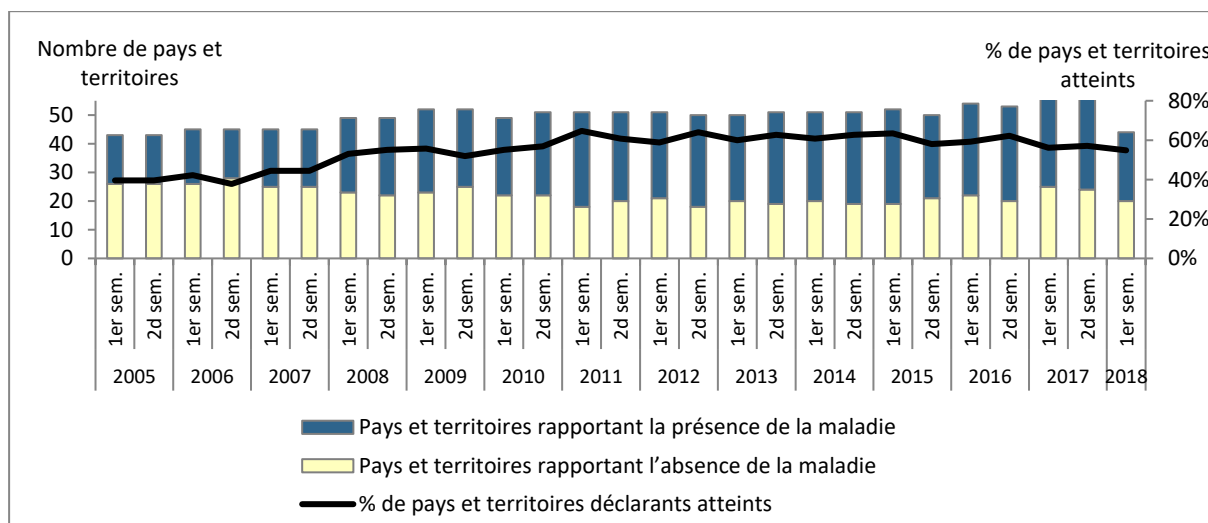


* Données fournies par le Maroc.

L'analyse qui suit décrit la tendance de la maladie dans la Région depuis 2005. La Figure 2 montre que le pourcentage de pays et territoires déclarants ayant signalé la présence de la PPR a augmenté pour passer de 40 % au premier semestre 2005 à 55 % au premier semestre 2018. L'évolution du pourcentage de pays/territoires atteints a été analysée à l'aide d'un modèle linéaire généralisé avec une distribution binomiale qui fait ressortir une hausse significative sur toute la période (estimation : 0,03 ; $p < 0,001$), ce qui indique une dégradation de la situation décrite au niveau régional sur l'ensemble de la période d'analyse. Sur la base de cette estimation, le rapport des cotes (odds ratio) calculé a donné la valeur : $OR = 1,03$ (IC à 95 % = [1,02-1,05]), ce qui signifie que la cote³ associée à la notification de la présence de la PPR a augmenté chaque année de 1,03.

³ La probabilité qu'un événement d'intérêt se produise se définit par le rapport $p/(1-p)$, où p représente la probabilité de survenue de l'événement.

Figure 2. Pourcentage de pays et territoires déclarants dans la Région Afrique ayant signalé la présence de la PPR pour chaque semestre entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2018 (données fondées sur les rapports reçus jusqu'au 31 janvier 2019)



Les informations présentées dans cette section soulignent que la PPR demeure un sujet de préoccupation pour la santé animale en Afrique. La situation épidémiologique dans la Région ne montre aucune amélioration majeure. Au contraire, l'évolution du pourcentage de pays et territoires touchés témoigne d'une dégradation de cette situation. Dans ce contexte, la propagation de la maladie à des pays auparavant indemnes soulève de nouvelles inquiétudes.

D'après les notifications immédiates soumises, l'introduction ou la réintroduction de la maladie dans un pays auparavant indemne semble principalement due au transport illégal d'animaux ou aux déplacements d'animaux sans suivi sanitaire adéquat.

L'OIE recommande aux Pays Membres de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR en vue de parvenir à éradiquer la maladie à l'horizon 2030. En particulier, l'OIE conseille à ses Membres d'améliorer leur collaboration et leur communication pour la détection précoce et une notification rapide à l'OIE. En outre, les pays se trouvant à un stade avancé de la lutte contre la PPR sont encouragés à demander la reconnaissance officielle de leurs programmes de contrôle ou de leur statut indemne de PPR pour une zone ou pour tout le pays.

Une amélioration concernant l'application des mesures de prévention et de contrôle, notamment de meilleures stratégies de surveillance actives et passives en vue d'éviter le transfert d'animaux infectés, est également primordiale pour une mise en œuvre correcte de la stratégie d'éradication.

2. Infection par le virus de la fièvre aphteuse

La procédure de l'OIE pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire concerne actuellement six maladies, dont l'infection par le virus de la fièvre aphteuse (FA). Cette procédure a été élargie pour inclure la validation par l'OIE des programmes officiels de contrôle, ce mécanisme visant à aider les Membres de l'OIE à améliorer progressivement leur situation au regard de la maladie en question pour finir par atteindre le statut indemne. La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse⁴ a été mise au point conjointement par l'OIE et la FAO, conformément au Programme mondial de lutte contre les maladies animales transfrontalières, et entérinée en 2012. Au niveau régional, la FA est identifiée par ce plan-cadre mondial comme une priorité pour l'Afrique. Dans ce contexte, la présente section passe en revue la situation récente de la maladie dans la Région ainsi que son évolution depuis 2005.

⁴ Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse. OIE/FAO, 2012. <https://www.oie.int/doc/ged/D11886.PDF>

La distribution géographique récente de la fièvre aphteuse dans les pays et territoires africains, qui repose sur les informations collectées à l'aide de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, est représentée à la Figure 3. Au cours de cette période, 53 pays et territoires ont fourni des informations sur la FA, dont la présence a été rapportée par 75 % d'entre eux (40⁵/53). Le sérotype le plus fréquemment notifié a été le sérotype O (par 18⁶ pays/territoires), suivi du sérotype SAT 2 (par 14⁷ pays/territoires), puis des sérotypes A (par 11⁸ pays/territoires), et SAT 1 (par 10⁹ pays/territoires).

Six pays de la Région n'ont pas communiqué d'informations concernant la situation de la FA au niveau national (présence ou absence) pour 2017, 2018 et début 2019 ; par ailleurs, parmi les pays et territoires touchés, 16¹⁰ n'ont pas transmis d'informations sur les sérotypes en circulation. Au total, 31 événements exceptionnels ont été signalés dans la Région en 2017, 2018 et début 2019. Parmi ceux-ci, quatre avaient été résolus au 31 janvier 2019 sans aucun typage des virus en circulation. Neuf événements étaient toujours en cours à cette date, et pour sept d'entre eux, le typage n'avait pas encore été effectué. Cela pourrait indiquer des lacunes concernant la surveillance et les laboratoires dans la Région. Il convient de noter que les Laboratoires de référence et les Centres collaborateurs de l'OIE sont à même de fournir une assistance technique et scientifique aux Membres pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de surveillance et de contrôle efficaces. Il existe actuellement deux Laboratoires de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse en Afrique (Institut du vaccin du Botswana et Institut vétérinaire Onderstepoort, situés respectivement au Botswana et en Afrique du Sud). De plus, trois projets de jumelage entre laboratoires, destinés à accroître les capacités de laboratoire et de surveillance de la FA dans des pays ciblés, sont en cours dans la Région (la Belgique avec le Nigeria, la Suède avec l'Ouganda et le Royaume-Uni avec l'Éthiopie).

En vertu de la Résolution n° 22 (86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, mai 2018), six pays et territoires de la Région ont un statut officiellement reconnu pour la fièvre aphteuse. Le Lesotho, Madagascar, La Réunion (France) et l' Eswatini sont reconnus indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination ; le Botswana et la Namibie possèdent une zone reconnue indemne de la maladie, où la vaccination n'est pas pratiquée. À la suite d'une notification reçue du Délégué de l'Afrique du Sud auprès de l'OIE concernant un foyer de fièvre aphteuse dans la municipalité de Makhado (province du Limpopo), le statut de pays comportant une « zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée » est suspendu pour l'Afrique du Sud à compter du 2 janvier 2019, conformément à la Résolution n° 22 adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai 2018.

Par ailleurs, conformément à la Résolution n° 23 (86^e Session générale de l'Assemblée mondiale, mai 2018), le Maroc et la Namibie disposent d'un programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse validé.

⁵ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud (Rép. du), Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

⁶ Algérie, Bénin, Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie et Zambie.

⁷ Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zimbabwe.

⁸ Algérie, Bénin, Congo (Rép. Dém. du), Égypte, Éthiopie, Kenya, Mali, Rwanda, Tanzanie, Tunisie et Zambie.

⁹ Afrique du Sud, Bénin, Congo (Rép. Dém. du), Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zimbabwe.

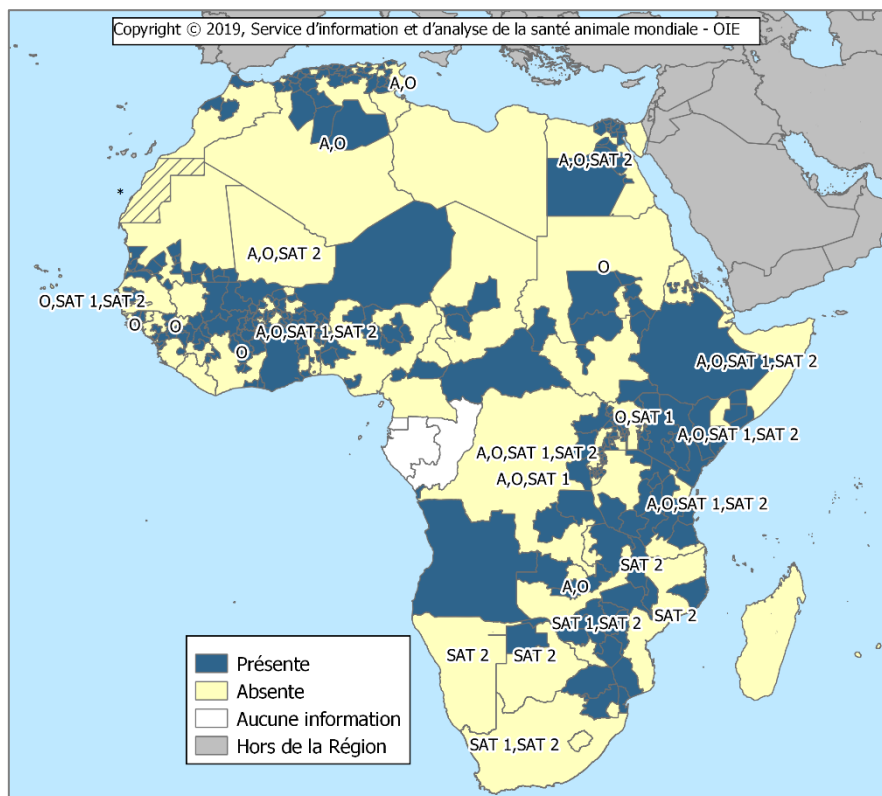
¹⁰ Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Érythrée, Ghana, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud (Rép. du), Tchad et Togo.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, la fièvre aphteuse a été signalée au moyen de notifications immédiates par 16 pays et territoires, dont 14 ont rapporté la réapparition de la maladie, à savoir : l'Algérie, le Botswana, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe. En particulier, en Sierra Leone, la FA (dans l'attente du typage) est réapparue en août 2018 non loin de la frontière guinéenne. Les autorités nationales de Sierra Leone ont indiqué que la dernière détection de la maladie avant cette réapparition avait eu lieu en 1958. Au 31 janvier 2019, deux foyers avaient été signalés sur la base d'un diagnostic clinique et l'événement était toujours en cours.

Quatre pays ont rapporté la première apparition de la fièvre aphteuse dans certaines de leurs provinces. Au Congo (Rép. Dém. du), la FA (non typée) est apparue pour la première fois à Uvira (province du Sud-Kivu) en mai 2017. Les autorités nationales ont indiqué que la maladie avait été introduite par le biais de déplacements illégaux d'animaux. Au total, 12 foyers ont été signalés au cours de l'événement, déclaré résolu en juin 2018. En Zambie, la FA (non typée) est apparue pour la première fois en juin 2017 dans la province nord-occidentale, proche de la frontière avec l'Angola. Plus de 18 000 bovins ont été vaccinés en réponse aux foyers dans cette zone et l'événement a été déclaré résolu en décembre 2017. Au Mozambique, la FA (dans l'attente du typage) est apparue pour la première fois dans la province de Tete, à proximité de la frontière avec le Malawi, en novembre 2017 et dans la province de Nampula en mai 2018. Au total, 29 foyers ont été signalés lors du premier événement et un foyer a été notifié pour le second. Les deux événements étaient encore en cours au 31 janvier 2019. Enfin, au Zimbabwe, la FA (SAT 2) est apparue pour la première fois dans la province du Mashonaland central, non loin de la frontière avec le Mozambique, en juin 2018. Les autorités zimbabwéennes ont indiqué que des représentants de l'administration centrale des Services vétérinaires et des provinces du Mashonaland central, du Mashonaland oriental et du Manicaland avaient organisé une réunion avec leurs homologues de la province de Tete au Mozambique afin de discuter du foyer de fièvre aphteuse touchant les deux côtés de la frontière. Il a été précisé que les déplacements illégaux de bovins étaient à l'origine de la propagation de l'infection. Au 31 janvier 2019, 53 foyers avaient été rapportés, une surveillance intensive ainsi que l'application de mesures de contrôle, dont la vaccination en réponse aux foyers, étaient en vigueur dans les districts touchés et l'événement se poursuivait.

Deux pays ont signalé la première apparition de nouvelles souches du virus. En Algérie, le sérotype A est apparu pour la première fois en mars 2017. Au total, 108 foyers ont été rapportés au cours de l'événement, déclaré résolu en août 2017 à la suite de la mise en œuvre d'un contrôle des déplacements à l'intérieur du pays, de la vaccination en réponse aux foyers, de la mise à mort sélective et de l'élimination, de l'abattage et de la désinfection. Au Kenya, une nouvelle variante du sérotype O (topotype EA2) a été détectée pour la première fois dans des échantillons prélevés en août 2017. Les autorités nationales ont indiqué que ce résultat avait été obtenu grâce à des tests d'appariement des vaccins par neutralisation virale. En août 2018, elles ont informé l'OIE que l'événement ne pouvait être considéré comme résolu, mais que la situation était suffisamment stable pour ne plus devoir soumettre de rapports de suivi et pour permettre la communication des informations sur l'événement uniquement au moyen des rapports semestriels.

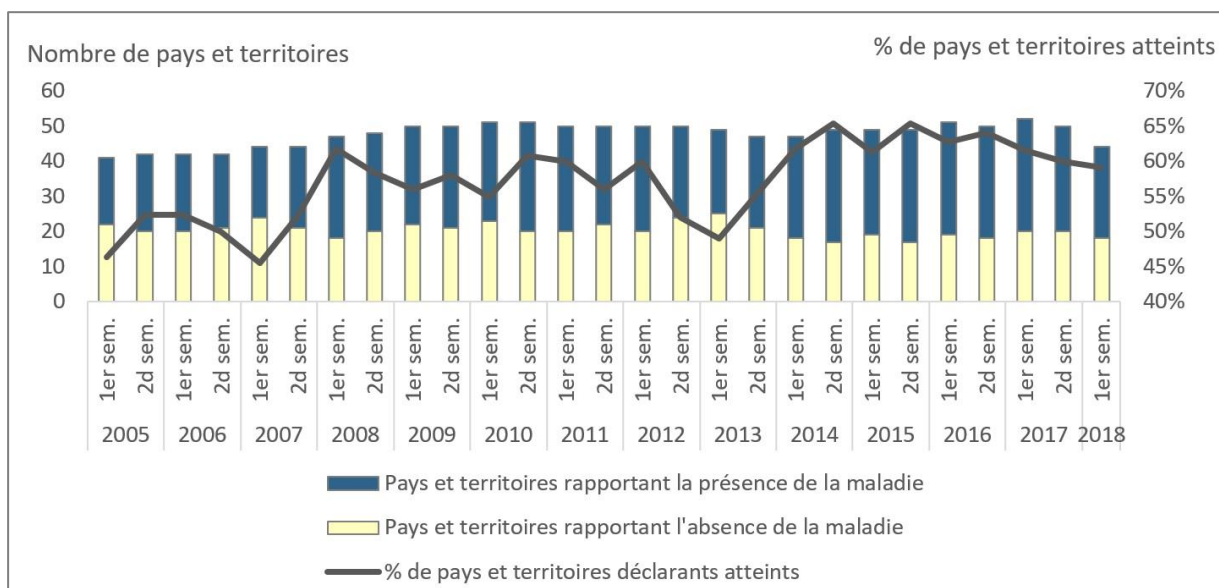
Figure 3. Distribution de la fièvre aphteuse dans les pays et territoires de la Région Afrique en 2017, 2018 et début 2019 – les vignettes indiquent les sérotypes rapportés (jusqu’au 31 janvier 2019)



** Données fournies par le Maroc.*

L'analyse qui suit décrit la tendance de la maladie dans la Région depuis 2005. La Figure 4 montre que le pourcentage de pays déclarants ayant signalé la présence de la fièvre aphteuse a augmenté pour passer de 46 % au premier semestre 2005 à plus de 60 % en 2014, 2015, 2016, 2017 et au premier semestre 2018. L'évolution du pourcentage de pays atteints a été analysée à l'aide d'un modèle linéaire généralisé avec une distribution binomiale qui fait ressortir une hausse significative sur toute la période (estimation : 0,02 ; $p < 0,05$), ce qui indique une dégradation de la situation décrite au niveau régional sur l'ensemble de la période d'analyse. Sur la base de cette estimation, le rapport des cotes (odds ratio) calculé a donné la valeur : $OR = 1,02$ ($IC \text{ à } 95 \% = [1,01-1,03]$), ce qui signifie que la cote³ associée à la notification de la présence de la FA a augmenté chaque année de 1,02.

Figure 4. Pourcentage de pays et territoires déclarants dans la Région Afrique ayant signalé la présence de la fièvre aphteuse pour chaque semestre entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2018 (données fondées sur les rapports reçus jusqu'au 31 janvier 2019)



En conclusion, cette analyse ne montre aucune amélioration notable de la situation de la fièvre aphteuse depuis 2005, la maladie étant toujours présente dans 75 % des pays déclarants en 2017, 2018 et début 2019. Toutefois, l'augmentation du pourcentage de pays déclarants ayant notifié la présence de la maladie entre 2005 et 2018 pourrait soit être due à une dégradation de la situation dans la Région, soit à des améliorations concernant la détection de la FA et l'établissement des rapports au fil du temps. De plus, l'analyse met en évidence les lacunes des Membres en matière de capacités d'identification et de notification de la présence de la maladie ainsi que des sérotypes. Il est recommandé aux pays et territoires atteints de faire appel à la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, au Plan d'action régional ainsi qu'aux Centres de référence de l'OIE afin de déployer des efforts de contrôle bien structurés. Le typage du virus est essentiel pour avoir recours aux vaccins appropriés dans le contexte des stratégies de contrôle.

L'OIE encourage les pays et territoires de la Région à communiquer en temps opportun des données précises sur la distribution et le contrôle de la fièvre aphteuse grâce à WAHIS. Le partage de ces informations constitue une condition nécessaire pour améliorer les programmes de contrôle et la préparation aux niveaux national et régional.

3. Infection par le virus de la rage

L'infection par le virus de la rage demeure une question importante sous l'angle du concept « Une seule santé », la maladie représentant un risque aussi bien pour l'homme que pour les animaux. En particulier, la rage humaine transmise par les chiens coûte la vie à des milliers de personnes chaque année, principalement en Afrique et en Asie, et ce, même si la maladie peut être évitée à 100 %. Selon les estimations, l'Afrique présenterait actuellement le taux de mortalité par habitant dû à la rage le plus élevé de tous les continents^{11,12}.

¹¹ Louis Nel, Progrès en Afrique, présentation lors de la Conférence de l'OMS/OIE sur la rage en décembre 2015 - http://www.oie.int/fr/RABIES2015/presentation/Session_3.5_Louis_Nel_Progress_in_AFRICA.pdf

¹² Scott TP et al., The Pan-African Rabies Control Network (PARACON): A unified approach to eliminating canine rabies in Africa. *Antiviral Res.* 2015;124:93-100.

En 2015, un appel à l'action s'est fixé pour objectif de ramener à zéro le nombre de décès humains dus à la rage d'origine canine d'ici à 2030 à l'échelle planétaire. Sur la base de cet objectif, la stratégie mondiale d'élimination de la rage humaine transmise par les chiens a été lancée en 2017 ; elle repose sur la collaboration entre les partenaires de l'Alliance Tripartite (FAO, OIE et Organisation mondiale de la Santé [OMS]) et l'Alliance mondiale contre la rage (Global Alliance for Rabies Control ou GARC). La collaboration « Tous unis contre la rage » coordonne l'expertise et les outils existants pour responsabiliser et mobiliser les pays tout en leur permettant de protéger des vies humaines contre cette maladie.

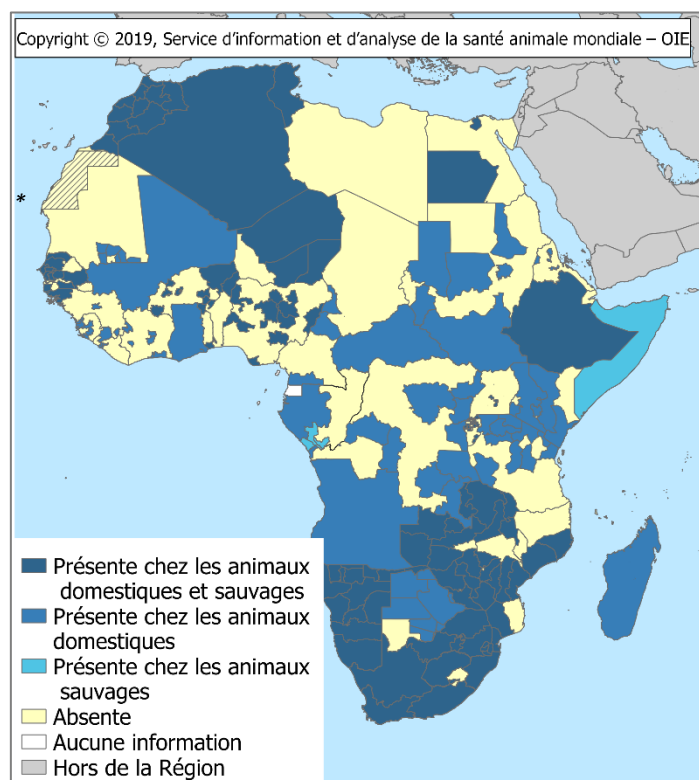
La distribution géographique récente de la rage dans les pays et territoires africains, qui repose sur les informations collectées à l'aide de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, est représentée à la Figure 5. Au cours de cette période, 57 pays et territoires ont fourni des informations sur la rage, dont la présence a été rapportée par 82 % d'entre eux (47¹³/57). Ce pourcentage est le même que celui indiqué lors de la dernière Conférence régionale, qui s'est tenue à Swakopmund en Namibie en février 2017 (82 % de pays et territoires touchés).

Trois pays de la Région n'ont pas communiqué d'informations concernant la situation de la rage au niveau national (présence ou absence) pour 2017, 2018 et début 2019. Vingt-deux pays et territoires ont rapporté la présence de la maladie chez les animaux domestiques seulement, deux pays dans la faune sauvage uniquement et 23 pays et territoires à la fois chez les espèces domestiques et dans la faune sauvage.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, la rage a été signalée au moyen de notifications immédiates par un seul pays. En juin 2017, l'Égypte a rapporté la réapparition de la maladie dans le pays chez les animaux domestiques (bovins et équidés), dans la division administrative d'Al Wadi Al Jadid. L'événement a commencé en mars 2017, la dernière apparition notifiée de la maladie remontant à 1990. En novembre 2017, le virus a également été identifié chez la faune sauvage (renard roux – *Vulpes vulpes*) dans la même division administrative. En août 2018, la maladie s'est propagée au nord du pays, à la division administrative d'Al Buhayrah, où elle a été signalée chez les bovins ; l'événement a été déclaré résolu en septembre 2018.

¹³ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (Rép. Dém. du), Congo (Rép. du), Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Melilla (Espagne), Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud (Rép. du), Eswatini, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

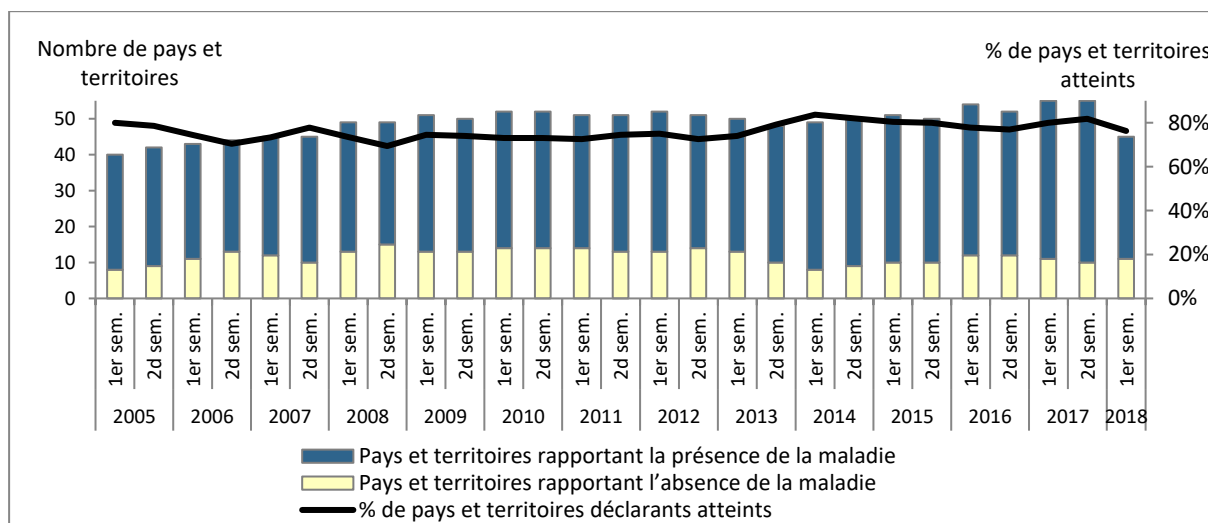
Figure 5. Distribution de la rage dans les pays et territoires de la Région Afrique en 2017, 2018 et début 2019 (jusqu'au 31 janvier 2019)



** Données fournies par le Maroc.*

L'analyse qui suit décrit la tendance de la maladie dans la Région depuis 2005. La Figure 6 montre que le pourcentage de pays déclarants ayant signalé la présence de la rage est passé de 80 % au premier semestre 2005 à 76 % au premier semestre 2018. L'évolution du pourcentage de pays atteints a été analysée à l'aide d'un modèle linéaire généralisé avec une distribution binomiale qui ne fait ressortir aucune tendance significative (hausse ou baisse) sur l'ensemble de la période (estimation : 0,01 ; valeur p non significative), ce qui indique une situation stable de la maladie au niveau régional.

Figure 6. Pourcentage de pays et territoires déclarants dans la Région Afrique ayant signalé la présence de la rage pour chaque semestre entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2018 (données fondées sur les rapports reçus jusqu'au 31 janvier 2019)



Enfin, pour mieux comprendre la situation épidémiologique dans la Région dans le cadre de la stratégie mondiale d'élimination de la rage humaine transmise par les chiens, une analyse du pourcentage de pays/territoires ayant signalé la mise en œuvre d'une vaccination officielle ainsi que du pourcentage ayant rapporté la présence de cas humains depuis le lancement de la stratégie a été réalisée. En fait, les morsures de chiens sont responsables de presque tous les cas humains et la vaccination de masse des chiens est considérée comme l'approche la plus rentable pour éliminer l'exposition à la rage humaine¹⁴.

En 2017 et 2018, 67 % des pays/territoires déclarants en moyenne ont indiqué mettre en œuvre la vaccination officielle chez les chiens. Il est important de souligner que sur les 47 pays/territoires ayant signalé la présence de la rage, 25 % (12/47) n'appliquaient pas la vaccination officielle chez les chiens.

De plus, 67 % (26/39) des pays et territoires ayant soumis des rapports annuels ont notifié des cas humains et/ou des décès humains ; or, 19 % d'entre eux (5/26) n'ont pas indiqué mettre en œuvre de vaccination officielle chez les chiens.

¹⁴ Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens, Conférence de l'OMS/OIE sur la rage en décembre 2015 - <http://www.oie.int/fr/RABIES2015/index.html>

L'analyse de la présente section ne montre aucune évolution significative de la situation de la rage dans la Région. Le nombre de pays/territoires ayant signalé la présence de la maladie semble être resté assez stable au fil du temps et la rage est encore très répandue dans la Région, 20 % des pays/territoires seulement rapportant l'absence de la maladie.

La rage est surtout signalée chez les animaux domestiques (45 pays/territoires sur les 47 ayant rapporté la présence de la maladie) ; c'est là que doivent porter les efforts des pays en matière de lutte contre la maladie, ce qui passe essentiellement par la vaccination des chiens, comme l'indique la stratégie mondiale d'éradication de la rage transmise par les chiens. En effet, les chiens domestiques (*Canis familiaris*) sont l'hôte principal de la rage dans la majeure partie de l'Afrique et ils sont à l'origine de la plupart des cas de rage humaine^{15,16}.

La vaccination officielle est mise en œuvre par près des deux tiers des pays/territoires de la Région ; pourtant, 25 % des pays ayant signalé la présence de la maladie ne font état d'aucun programme de vaccination officielle. La vaccination des populations de chiens est considérée comme la mesure la plus efficace pour prévenir la maladie chez l'homme. Des programmes doivent être conçus et mis en œuvre à travers une démarche stratégique afin de parvenir à une couverture adéquate de la population cible. L'OIE conseille à ses Membres de suivre les recommandations de la stratégie mondiale d'élimination de la rage humaine transmise par les chiens, en vue d'atteindre l'objectif visant à ramener à zéro le nombre de décès humains d'ici à 2030. Outre une stratégie appropriée, l'efficacité d'une campagne de vaccination repose sur l'administration de vaccins de qualité.

Dans ce contexte, la stratégie mondiale d'élimination de la rage humaine transmise par les chiens et la banque de vaccins contre la rage de l'OIE constituent d'importants outils pour atteindre l'objectif d'élimination des décès humains dus à la rage d'origine canine d'ici à 2030. À cet effet, en 2017 et 2018, plus de 1 300 000 doses de vaccin contre la rage ont été administrées dans 11 pays. Le nouveau document stratégique de l'OIE sur les banques de vaccins décrit les principes directeurs utilisés par l'OIE pour prendre des décisions concernant la distribution des vaccins, en s'assurant que cela soutient la mise en œuvre des stratégies mondiales tout en répondant aux besoins nationaux. Lorsqu'il sera demandé à l'OIE de fournir des vaccins provenant de sa banque de vaccins, elle aura besoin à la fois d'informations lui garantissant un usage du vaccin en conformité avec une stratégie de contrôle nationale ainsi que d'un rapport après l'utilisation des vaccins indiquant les résultats obtenus¹⁷.

4. Infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift

Sous les auspices du Programme mondial de lutte contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs), quelque 70 professionnels et scientifiques vétérinaires et médicaux se sont réunis lors d'une conférence organisée à Djibouti en avril 2015 pour réévaluer la situation de l'infection par le virus de la fièvre de la vallée du Rift (FVR) des deux côtés de la mer Rouge. La Conférence était intitulée « Fièvre de la vallée du Rift : nouvelles options commerciales, de prévention et de lutte »¹⁸. La FVR est reconnue comme une maladie prioritaire en Afrique ; elle est donc intégrée dans le Plan d'action quinquennal régional du GF-TADs. Lors de la conférence, les participants ont évalué que la probabilité d'apparition de nouveaux foyers de FVR dans les pays à risque était élevée, étant donné la forte probabilité d'événements El Niño d'intensité moyenne à forte durant les prochaines saisons, ce qui entraîne généralement des précipitations supérieures à la normale¹⁸. Dans ce contexte, la présente section passe en revue la situation récente de la FVR dans la Région et son évolution depuis 2005.

¹⁵ Bingham, John. Canine rabies ecology in southern Africa. *Emerging infectious diseases* 11.9 (2005): 1337.

¹⁶ Talbi, Chiraz, et al. Evolutionary history and dynamics of dog rabies virus in western and central Africa. *Journal of General Virology* 90.4 (2009): 783-791.

¹⁷ Document stratégique de l'OIE sur les Banques de vaccins.
http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Links/docs/pdf/Policy-Paper-VB-final-FR_Oct-2018.pdf

¹⁸ GF-TADs, Rapport de la Conférence « Fièvre de la vallée du Rift : nouvelles options commerciales, de prévention et de lutte », avril 2015, Djibouti, <http://www.rr-africa.oie.int/docspdf/en/2015/RVF/REPORT.pdf>

La distribution géographique récente de la FVR dans les pays et territoires africains, qui repose sur les informations collectées à l'aide de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, est représentée à la Figure 7. Au cours de cette période, 50 pays et territoires ont fourni des informations sur la FVR, dont la présence a été rapportée par 34 % d'entre eux (17¹⁹/50). Neuf pays de la Région n'ont pas transmis d'informations concernant la situation de la FVR au niveau national (présence ou absence) pour 2017, 2018 et début 2019.

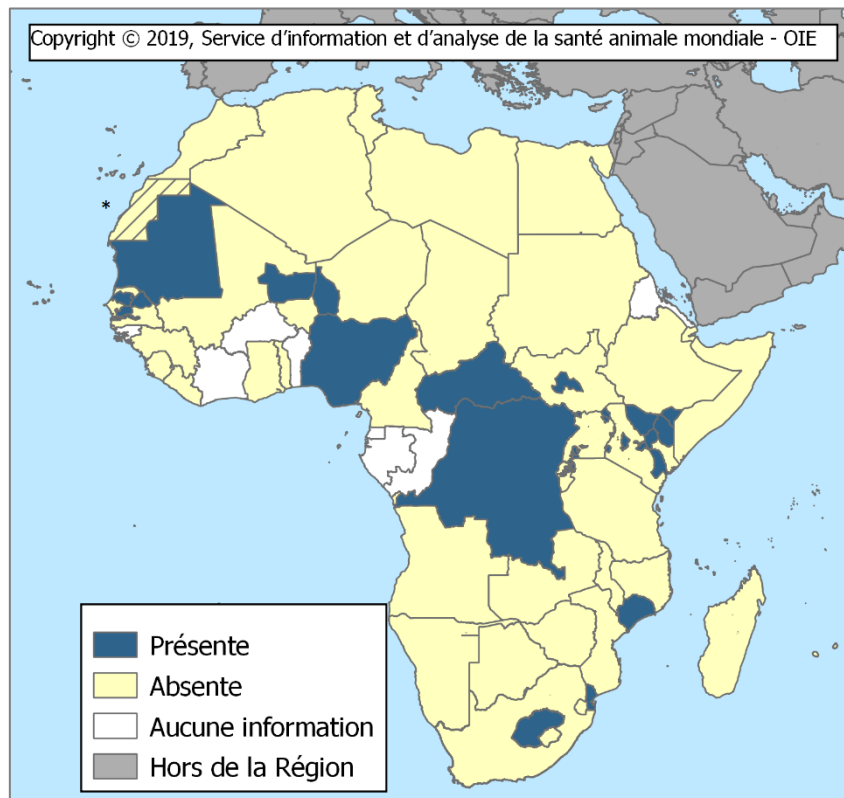
Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, la FVR a été signalée au moyen de notifications immédiates par six pays et territoires, dont deux ont rapporté la première apparition de la maladie. Au Mali, la FVR est apparue pour la première fois en octobre 2016 et l'événement a été signalé en janvier 2017. Les autorités nationales ont indiqué que des avortements avaient été notifiés un à deux mois avant les prélèvements et que la surveillance représentait un défi, dans la mesure où la zone touchée (Ménaka) se trouvait dans une situation précaire en matière de sécurité. Plus de 7 000 bovins, 6 000 camélidés, 50 000 ovins et 55 000 caprins ont été vaccinés dans la zone concernée. L'événement a été déclaré résolu en novembre 2017. Au Soudan du Sud (Rép. du), la FVR est apparue pour la première fois en décembre 2017. En avril 2018, les autorités nationales ont informé l'OIE que l'événement ne pouvait être considéré comme résolu, mais que la situation était suffisamment stable pour ne plus devoir soumettre de rapports de suivi et pour permettre la communication des informations sur l'événement uniquement au moyen des rapports semestriels.

Quatre pays ont signalé la réapparition de la FVR. En Afrique du Sud, la FVR est réapparue en avril 2018 dans la province de l'État-Libre. L'événement a été déclaré résolu en juin 2018 après mise en œuvre de la vaccination en réponse au foyer. Au Rwanda, la FVR est réapparue en mai 2018 dans plusieurs localités. Les autorités nationales ont indiqué que des interventions majeures avaient été mises en œuvre afin d'enrayer la propagation de la maladie, dont des mesures de quarantaine, la vaccination ciblée, une campagne de sensibilisation ainsi que la lutte antivectorielle. Plus de 200 000 bovins, 20 000 caprins et 17 000 ovins ont été vaccinés, ce qui représente 85 % des animaux dans la zone à risque. Au 31 janvier 2019, huit foyers avaient été notifiés et l'événement se poursuivait. Au Kenya, la FVR est réapparue en juin 2018 dans le nord du pays. Les autorités nationales ont indiqué que la zone touchée avait connu des précipitations supérieures à la normale ainsi qu'une augmentation de sa population de moustiques et que des cas humains avaient été signalés dans la zone. Comme l'a publié l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)²⁰, le ministère kenyan de la Santé a confirmé un foyer de FVR le même mois. Le premier patient signalé avait consommé de la viande provenant d'un animal malade. Au 16 juin, 26 cas humains avaient été rapportés au total, dont sept cas confirmés et six décès. Le Ministère de la santé et le Ministère de l'élevage ont mené une enquête conjointe et l'événement, totalisant 10 foyers chez les animaux, a été déclaré résolu à l'OIE en juillet 2018 après mise en œuvre de la vaccination. Enfin, en Ouganda, la FVR est réapparue en août 2018 dans le sud du pays. Au 31 janvier 2019, trois foyers avaient été signalés et l'événement se poursuivait.

¹⁹ Afrique du Sud, Botswana, Comores, Congo (Rép. Dém. du), Gambie, Kenya, Mali, Mauritanie, Mayotte (France), Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal et Soudan du Sud (Rép. du).

²⁰ <https://www.who.int/csr/don/18-june-2018-rift-valley-fever-kenya/en/>

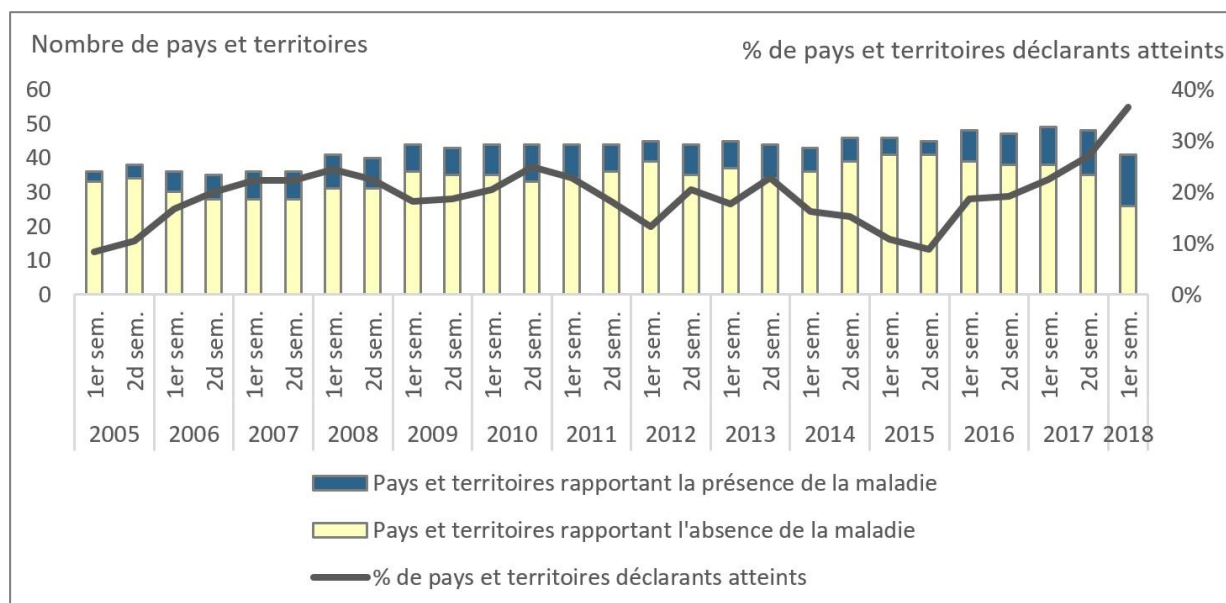
Figure 7. Distribution de la FVR dans les pays et territoires de la Région Afrique en 2017, 2018 et début 2019 (jusqu'au 31 janvier 2019)



** Données fournies par le Maroc.*

L'analyse qui suit décrit la tendance de la maladie dans la Région depuis 2005. La Figure 8 montre que le pourcentage de pays et territoires déclarants ayant signalé la présence de la FVR a oscillé entre 8 % (équivalent à trois pays touchés parmi les 36 pays et territoires déclarants au cours du premier semestre 2005) et 36 % (équivalent à 15 pays touchés parmi les 41 pays et territoires déclarants au cours du premier semestre 2018). L'évolution du pourcentage de pays et territoires atteints a été analysée à l'aide d'un modèle linéaire généralisé avec une distribution binomiale qui ne fait pas ressortir d'augmentation ou de diminution notable sur l'ensemble de la période (estimation : 0,01 ; valeur p non significative). Le pourcentage de pays et territoires déclarants ayant signalé la présence de la FVR a connu des variations irrégulières entre 2005 et le premier semestre 2018.

Figure 8. Pourcentage de pays et territoires déclarants dans la Région Afrique ayant signalé la présence de la FVR pour chaque semestre entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2018 (données fondées sur les rapports reçus jusqu'au 31 janvier 2019)



En ce qui concerne la présence de la FVR et l'évolution de la situation de la maladie dans la Région, des conclusions et des recommandations ont été émises lors de la Conférence « Fièvre de la vallée du Rift : nouvelles options commerciales, de prévention et de lutte » qui s'est tenue à Djibouti en avril 2015¹⁸. Ces conclusions, qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui, portaient sur cinq aspects : 1) surveillance, prévention des foyers et réponse rapide ; 2) développement des vaccins ; 3) diagnostic de la FVR ; 4) commerce ; et 5) communication. Parmi les autres recommandations, les pays à risque ont été invités à renforcer la surveillance dans les zones à haut risque grâce, par exemple, à un meilleur suivi des troupeaux sentinelles, lorsque cela est possible, et à une surveillance accrue des marchés et des lieux où un grand nombre d'animaux sont échangés ou rassemblés.

Afin de renforcer les systèmes d'alerte précoce existants, l'OIE travaille avec la FAO et l'OMS en utilisant le Système mondial d'alerte et de réponse précoce (GLEWS). Les informations sur la FVR et d'autres maladies pertinentes sont diffusées au sein du réseau GLEWS, composé de ces trois organisations qui mettent en commun leurs mécanismes de recherche active et leurs réseaux de vérification respectifs, conformément à leurs mandats, et partagent les résultats obtenus. Cette collaboration a permis une réponse coordonnée des trois organisations à des événements de FVR en 2017 et 2018. La Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et la représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ont soutenu les Membres de la Région dans cet effort, en les aidant à soumettre des notifications immédiates pour la FVR, conformément aux chapitres 1.1. et 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE. Les communications officielles entre l'OIE et certains Membres touchés ou à risque, destinées à les soutenir en clarifiant leurs obligations en matière de déclaration, ont permis une notification plus rapide des événements exceptionnels de FVR chez les animaux dans la Région en 2017 et 2018. La FAO a fourni des évaluations des risques et l'OMS a participé à la réponse dans le domaine de la santé publique dans les pays touchés en émettant des alertes, en fournissant des évaluations des risques et en dispensant des conseils.

Enfin, certaines mises à jour du Chapitre 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE sur la FVR ont été soumises pour révision aux Commissions spécialisées concernées de l'OIE en 2018. En particulier, la Commission du Code Terrestre de l'OIE est chargée de s'assurer que les préconisations du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* intègrent les données scientifiques les plus récentes en matière de protection des échanges internationaux et de méthodes de surveillance des maladies animales et des zoonoses. L'avis des Délégués des Membres est régulièrement recueilli à travers la diffusion des projets de textes et des textes révisés et, à chaque Session générale, les Délégués discutent et adoptent officiellement les projets de textes comme normes de l'OIE. Ces textes sont ensuite incorporés dans l'édition suivante du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

En conclusion, la présente analyse ne laisse entrevoir aucune amélioration notable de la situation de la FVR depuis 2005. En 2017, 2018 et début 2019 (jusqu'au 31 janvier 2019), la FVR a été signalée au moyen de notifications immédiates par six pays, dont deux ont rapporté la première apparition de la maladie. Au cours de cette période, le virus a touché l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, ce qui prouve l'importance de cette maladie zoonotique pour tout le continent. La Région a été durement touchée par la FVR au cours des deux dernières années, d'autant plus si l'on considère la charge de morbidité ayant pesé sur la santé publique.

L'OIE encourage les pays et territoires de la Région à partager en temps opportun des données précises sur la distribution et le contrôle de la FVR grâce à WAHIS et à s'appuyer pleinement sur les conclusions de la Conférence d'avril 2015¹⁸ ainsi que sur le plan-cadre d'aide à la décision fondé sur les risques pour la prévention et le contrôle de l'épidémie de fièvre de la vallée du Rift en Afrique de l'Est, publié par l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) en 2015²¹.

L'OIE souligne l'importance de la notification rapide de la maladie chez les animaux en vue d'améliorer la coordination selon l'approche « Une seule santé » dans les pays touchés par la FVR ou les pays et territoires à risque. Les Membres sont donc invités à respecter leurs obligations en matière de déclaration, de la manière énoncée dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Les Membres de l'OIE sont également encouragés à participer activement à la révision des chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, s'il y a lieu ; à cette fin, l'avis des Délégués est régulièrement sollicité.

5. **Infection à *Mycoplasma mycoides* sous-espèce *mycoides* SC (péripleurite contagieuse bovine)**

L'infection à *Mycoplasma mycoides* sous-espèce *mycoides* SC (péripleurite contagieuse bovine ou PPCB) est une maladie respiratoire infectieuse et contagieuse des bovidés, causée par *Mycoplasma mycoides* sous-espèce *mycoides* « Small Colony » (MmmSC), qui a des répercussions importantes sur la production animale et peut se propager rapidement²². Dans des conditions naturelles, MmmSC ne touche que les ruminants du genre *Bos*²³. Les petits ruminants et les animaux sauvages ne jouent aucun rôle dans l'épidémiologie de la maladie et la PPCB n'est pas une zoonose. La maladie a été identifiée en Europe au XVIII^e siècle et éradiquée dans un grand nombre de pays au début du XX^e siècle. Actuellement, elle demeure enzootique dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

La distribution géographique récente de la PPCB dans les pays et territoires africains, qui repose sur les informations collectées à l'aide de WAHIS pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, est représentée à la Figure 9. Au cours de cette période, 57 pays et territoires ont fourni des informations sur la PPCB, dont la présence a été rapportée par 53 % d'entre eux (30²⁴/57). Deux pays de la Région n'ont pas communiqué d'informations concernant la situation de la PPCB au niveau national (présence ou absence) pour 2017, 2018 et début 2019.

²¹ http://www.rr-africa.oie.int/docspdf/en/2015/RVF/BETT_DSf.pdf

²² *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* 2018 http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahm/2.04.08_CBPP.pdf

²³ Santini F.G., Visaggio M., Farinelli G., Di Francesco G., Guarducci M., D'Angelo A.R., Scacchia M. & Di Giannatale E. (1992). Pulmonary sequestrum from *Mycoplasma mycoides* var. *mycoides* SC in a domestic buffalo; isolation, anatomo-histopathology and immuno-histochemistry. *Veterinaria Italiana*, 4, 4–10.

²⁴ Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

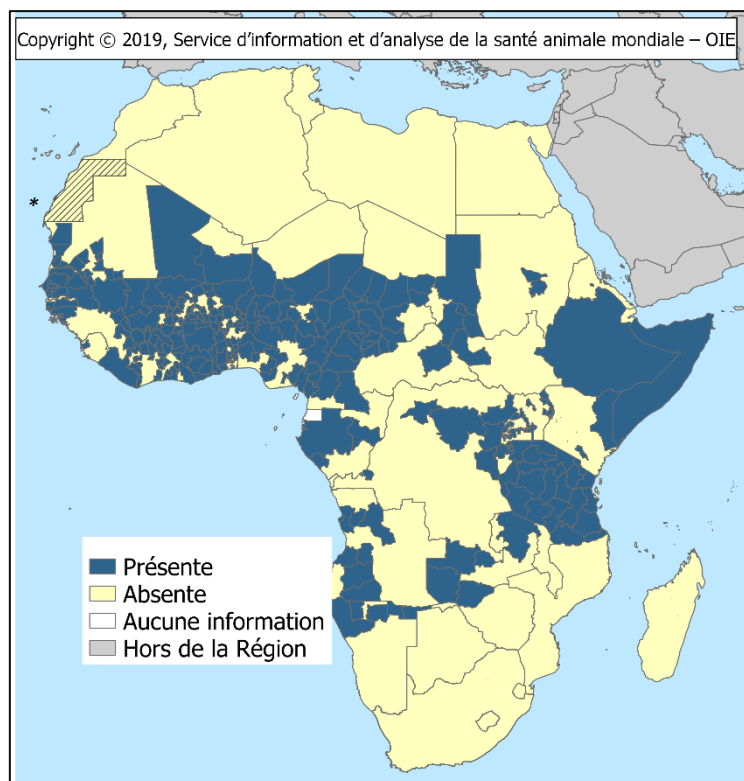
En vertu de la Résolution n° 24 (86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, mai 2018), cinq pays et territoires en Afrique sont officiellement reconnus indemnes de PPCB, à savoir : le Botswana, Mayotte (France), La Réunion (France), l'Afrique du Sud et l'Eswatini. La Namibie possède une zone officiellement reconnue indemne de la maladie, située au sud du cordon sanitaire vétérinaire. De plus, conformément à la Résolution n° 25 (86^e Session générale de l'Assemblée mondiale, mai 2018), la Namibie dispose d'un programme officiel de contrôle de la PPCB validé par l'OIE.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2019, la PPCB a été signalée au moyen de notifications immédiates par trois pays. En février 2017, la Gambie a rapporté la réapparition de la maladie dans la région de Central River en précisant que l'événement avait commencé en septembre 2016. Il a été mentionné que l'apparition de la maladie serait liée au commerce d'animaux vivants en provenance de pays voisins ne respectant pas les contrôles vétérinaires nécessaires. En janvier 2018, le pays a soumis un rapport final à l'OIE, indiquant que la situation de la maladie dans le pays était suffisamment stable pour être désormais présentée dans les rapports semestriels uniquement.

La Zambie a fait état de la réapparition de la PPCB en avril 2017 dans le sud du pays. Une fois de plus, c'est la circulation illégale d'animaux qui a été identifiée comme la source de l'infection. Étant donné que dans la zone atteinte aucun cas de PCCB n'avait été notifié depuis 2009 et que les animaux de cette zone n'étaient pas vaccinés contre la maladie, une politique de dépistage et d'abattage de tout animal positif a été mise en place. L'événement a été déclaré résolu en décembre 2017.

Enfin, en août 2018, la Namibie a rapporté la réapparition de la maladie à Kavango West en précisant que l'événement avait commencé en juillet 2018. Là encore, la circulation illégale d'animaux a été identifiée comme étant à l'origine de la propagation de la maladie. Au 31 janvier 2019, l'événement se poursuivait, deux divisions administratives étant atteintes.

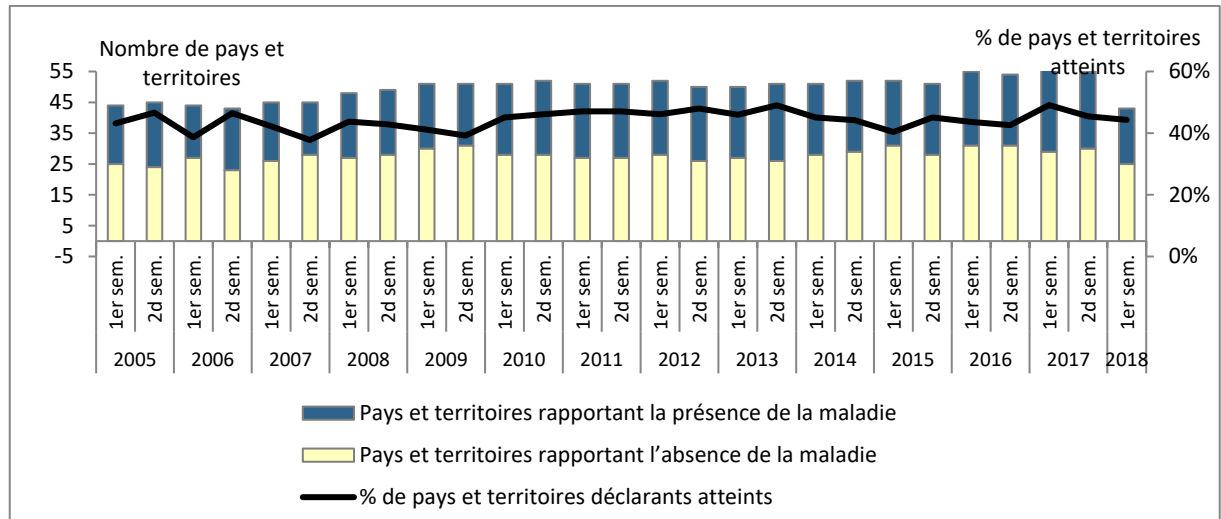
Figure 9. Distribution de la PPCB dans les pays et territoires de la Région Afrique en 2017, 2018 et début 2019 (jusqu'au 31 janvier 2019)



* Données fournies par le Maroc.

L'analyse qui suit décrit la tendance de la maladie dans la Région depuis 2005. La Figure 10 montre que le pourcentage de pays et territoires déclarants ayant signalé la présence de la PPCB est passé de 43 % au premier semestre 2005 à 44 % au premier semestre 2018. L'évolution du pourcentage de pays atteints a été analysée à l'aide d'un modèle linéaire généralisé avec une distribution binomiale qui ne fait ressortir aucune tendance significative (hausse ou baisse) sur l'ensemble de la période (estimation : 0,005 ; valeur p non significative), ce qui indique une situation stable de la maladie au niveau régional.

Figure 10. Pourcentage de pays et territoires déclarants dans la Région Afrique ayant signalé la présence de la PPCB pour chaque semestre entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2018 (données fondées sur les rapports reçus jusqu'au 31 janvier 2019)



La PPCB est endémique dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, alors que l'absence de la maladie est rapportée dans le nord et le sud de la Région Afrique. En particulier, tous les pays et territoires officiellement reconnus indemnes de PPCB sont concentrés au sud de la Région.

Tous les événements zoonitaires importants relatifs à la propagation de la PPCB qui ont été signalés par les Membres au moyen de notifications immédiates étaient dus à la circulation illicite d'animaux. Dans ces conditions, les Membres doivent faire particulièrement attention à la surveillance et au contrôle des déplacements du bétail.

Afin d'améliorer le statut sanitaire au regard de la PPCB et d'éviter sa propagation à des pays officiellement reconnus indemnes de la maladie, les Membres sont invités à poursuivre leurs efforts en matière de transparence et de partage des informations en temps opportun dans WAHIS.

Les Membres souhaitant être officiellement reconnus indemnes de PPCB par l'OIE sont encouragés à intensifier leurs efforts en vue de remplir toutes les exigences précisées pour cette maladie dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (Chapitre 11.5.) et à soumettre le dossier mentionné au Chapitre 1.6 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

6. Le projet WAHIS+ et la plateforme OIE-WAHIS

Considérations générales

WAHIS est une composante intrinsèque et fondamentale du mandat de l'OIE ainsi qu'un outil essentiel pour permettre à ses 182 Membres de continuer à garantir la confiance en s'appuyant sur la transparence et la communication de la situation zoonositaire dans le monde en temps opportun. La pérennité de cette plateforme ainsi que son utilisation continue par les Services vétérinaires nationaux sont au cœur du Sixième plan stratégique de l'OIE 2016-2020, et cela restera une priorité majeure pour l'OIE.

En tenant compte du fait que la création de WAHIS remonte à 2005, que les exigences de la société évoluent et que les mutations technologiques et numériques s'effectuent à un rythme rapide, les Membres de l'OIE ont demandé à l'Organisation de développer un nouveau système mondial plus moderne et polyvalent du point de vue analytique. Celui-ci s'appellera OIE-WAHIS et sera lancé au second semestre 2019. Dans ce contexte, l'OIE s'est engagée dans un processus de modernisation sur dix ans du système d'information zoonositaire existant.

OIE-WAHIS constituera une plateforme entièrement repensée, qui adoptera une approche interdisciplinaire et holistique de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données, en abordant non seulement les maladies animales, mais aussi la santé publique. De plus, au fur et à mesure de l'avancement du projet, OIE-WAHIS incorporera progressivement des sources de données climatiques et environnementales. Ce système convivial sera plus rapide et plus intuitif et intégrera de nouvelles fonctionnalités, qui incluront les éléments suivants : exploration de données étendue, requêtes personnalisables ou encore capacités améliorées en matière de cartographie et de visualisation des données. Les cartes interactives seront accessibles sur de multiples pages de l'application et comporteront des tableaux de bord mis en œuvre à des fins nationales, représentant des données telles que la localisation des foyers, les espèces touchées, les indicateurs d'analyse sous différentes formes et les périmètres de risque (zonage et compartimentation). Les tableaux de bord nationaux dynamiques, interactifs et ergonomiques disposeront de capacités analytiques intégrées et permettront d'extraire des données et de les télécharger dans une multiplicité de formats (ex. : PDF, Excel, CSV ou comme image). Le rapprochement entre OIE-WAHIS et les bases de données nationales/régionales soutiendra cet effort et des initiatives régionales sont déjà en cours.

En raison de l'ampleur du projet, en avril 2018, l'OIE a engagé une société de service informatique internationalement reconnue, Sopra Steria, pour procéder au développement de la plateforme OIE-WAHIS.

Progrès réalisés sur les livrables

La durée du projet de développement et de déploiement de la plateforme OIE-WAHIS est estimée à 3 ans, à compter du second semestre 2018, et la durée de vie de l'application à 10 ans, voire plus. Le projet a été structuré en plusieurs phases pour se concentrer initialement sur le développement des principales fonctionnalités lors des première et deuxième versions. Plus précisément, la première version (attendue pour le second semestre 2019) inclut : un module pour les notifications immédiates et les rapports de suivi et un module pour les rapports semestriels ainsi que leurs interfaces respectives, un système d'apprentissage en ligne (pour les modules développés) et une application pour smartphones (dotée d'une composante cartographique améliorée). Pour la deuxième version, prévue pour décembre 2019/janvier 2020, des modules complémentaires concernant les fonctionnalités principales seront développés, par exemple : le rapport annuel, le rapport annuel pour la faune sauvage, un nouveau rapport local destiné à faciliter le processus de notification à l'OIE, un système d'apprentissage en ligne (pour les modules de rapports complémentaires) et une application pour smartphones (dotée de fonctionnalités améliorées).

En collaboration avec l'équipe responsable du projet à l'OIE et le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, Sopra Steria a déjà commencé à jeter les bases fonctionnelles et techniques d'OIE-WAHIS, ce qui passe par l'établissement de tous les documents techniques pertinents ainsi que des spécifications. Les équipes travaillent actuellement sur les éléments suivants : (i) conception de l'interface graphique (normes ergonomiques, fonctionnelles et techniques pour la navigation ; charte graphique) ; (ii) création d'interfaces fonctionnelles et adoption de règles de gestion sur la base des exigences opérationnelles de haut niveau ; (iii) définition dans les grandes lignes du modèle de données ; et (iv) détermination des modalités fonctionnelles pour la migration de données.

Depuis septembre 2018, le projet est entré dans une nouvelle phase, qui se poursuit en ce début d'année 2019, avec pour objectif de définir les spécifications fonctionnelles détaillées pour la notification immédiate et les rapports de suivi. Par ailleurs, les spécifications détaillées concernant la gestion des utilisateurs d'OIE-WAHIS et les aspects liés à la configuration de la future application ont également été finalisés début 2019. Cette phase est menée parallèlement aux phases de développement et de test afin de pouvoir livrer le produit le plus tôt possible. Le travail sur les éléments suivants a également commencé : (i) règles de gestion et/ou de traitement ; (ii) analyse des données et description de leurs propriétés ; et (iii) conception de l'interface utilisateur (entrées, sorties, dialogue).

Une stratégie de sensibilisation et de communication a été mise au point pour OIE-WAHIS en 2018. En octobre 2018, un sondage a été élaboré pour tester le nouveau nom proposé pour WAHIS : « OIE AnimalInfo ». Les résultats de l'enquête ont été peu concluants ; c'est pourquoi la Direction générale et le Comité de pilotage ont pris la décision d'appeler la plateforme OIE-WAHIS.

En décembre 2018, les nouveaux outils de communication, tels que la vidéo et la brochure, ont été élaborés dans les trois langues de l'OIE afin de promouvoir le lancement imminent du nouveau système OIE-WAHIS, entièrement repensé et doté de nouvelles fonctionnalités. Tous les supports de communication en lien avec le projet sont disponibles sur le portail web consacré au sujet, intitulé « Le futur OIE-WAHIS » : www.oie.int/oie-wahis.

Comité des utilisateurs clés

La participation des utilisateurs clés dès le début du projet est déterminante pour le développement d'un système pérenne qui sache répondre aux besoins et aux attentes des utilisateurs. Le Comité des utilisateurs clés sera composé d'utilisateurs sélectionnés (identifiés à partir des Points focaux nationaux de l'OIE pour la notification des maladies animales, pour les animaux aquatiques et pour la faune sauvage), ainsi que d'experts scientifiques de l'OIE ayant manifesté leur intérêt pour l'évolution de WAHIS.

Ces utilisateurs clés sélectionnés seront recrutés dans toutes les régions de l'OIE pour représenter les intérêts et le point de vue des utilisateurs finaux d'OIE-WAHIS. Au cours du développement de la plateforme, ils seront amenés à tester celle-ci en qualité d'utilisateur final et à transmettre régulièrement leurs commentaires concernant les volets opérationnel et fonctionnel à l'équipe chargée de la gestion du projet OIE-WAHIS ; ils devront également veiller à ce que toute lacune en matière de données soit prise en compte. Ce Comité commencera à travailler en mars 2019 sur le module des notifications immédiates et des rapports de suivi, après quoi d'autres utilisateurs clés seront invités à se pencher sur le module du rapport semestriel. Des réunions seront organisées à distance (ex. : vidéoconférence). Le Délégué prendra en charge les autorisations et la coordination avec les Points focaux.

Finale

Recommandation n° 1

**Para-professionnels vétérinaires :
leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Dans de nombreux Pays membres, notamment ceux insuffisamment pourvus en vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires (PPV) sont appelés à assurer une grande variété d'activités et de services dans les domaines de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et du diagnostic de laboratoire, leur participation se trouvant ainsi au cœur du bon fonctionnement des Services vétérinaires nationaux ;
2. L'OIE reconnaît l'importance du rôle que peuvent jouer les PPV au sein de Services vétérinaires nationaux renforcés et s'engage à ce titre à mieux définir le rôle des para-professionnels vétérinaires, notamment leurs filières d'enseignement et leur formation ;
3. L'OIE a élaboré des Recommandations sur les compétences des para-professionnels vétérinaires qui couvrent trois filières de la profession, à savoir la Santé animale, la Santé publique vétérinaire et le Diagnostic de laboratoire et travaille actuellement à la publication de programmes modèles pour ces mêmes catégories ;
4. Le Chapitre 3.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE stipule que la législation vétérinaire d'un Pays membre devrait fournir une base pour réglementer l'activité des vétérinaires et des PPV et suggère la création d'une entité de réglementation, l'Organisme statutaire vétérinaire (OSV) en l'occurrence, pour assurer cette réglementation ;
5. L'Outil PVS de l'OIE pour l'évaluation des Services vétérinaires contient des Compétences critiques permettant d'apprécier la performance d'un Pays membre vis-à-vis des PPV ;
6. L'OIE délivre auprès de ses Pays membres l'appui nécessaire pour explorer, planifier et mettre en œuvre des Partenariats Public-Privé (PPP) facilitant la bonne exécution des Services vétérinaires et publiera prochainement ses recommandations pour le développement de Partenariats Public-Privé dans le domaine vétérinaire (le « Manuel de l'OIE sur les PPP ») afin de fournir des conseils pratiques à ses Pays membres et aux parties prenantes concernées du secteur privé, y compris les PPV ;
7. Les résultats de la Conférence de l'OIE sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, tenue à Pretoria en 2015 en collaboration avec l'Association africaine des techniciens vétérinaires (AVTA) et GALVmed, ont servi de catalyseurs au travail de l'OIE sur les PPV ;

Et considérant que, d'après les réponses apportées au questionnaire soumis aux Délégués de la Commission régionale pour l'Afrique en préparation du présent Thème technique :

8. Les pays considèrent que les PPV jouent un rôle « très important » ou « important », et donc que la contribution de ces derniers est majeure dans la prestation des services vétérinaires en Afrique ;
9. Les pays placent la prévention, la surveillance et le contrôle et l'éradication des maladies au rang des contributions les plus importantes assurées par les PPV ;
10. Les PPV se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment au manque d'opportunités d'emploi, de moyens, de reconnaissance officielle et de formation ;

11. Les PPV sont actifs dans le secteur privé comme public, et la catégorie santé animale constitue le groupe de PPV le plus largement reconnu dans les deux secteurs ;
12. En moyenne, les structures de formation des PPV sont en nombre plus que suffisant dans les Pays membres et la durée des formations officielles délivrées par ces structures varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de 6 à 36 mois selon les besoins propres au pays et les ressources disponibles ;
13. La plupart des activités des PPV sont menées sous la supervision d'un vétérinaire ;
14. La plupart des pays indiquent que la profession de PPV est réglementée, mais pour moins de la moitié de ces PPV, cette réglementation est assurée par un Organisme statutaire vétérinaire (OSV) ;
15. Les OSV les plus actifs interviennent principalement dans l'évaluation des cursus d'enseignement et participent dans une moindre mesure à l'organisation des examens de fin d'études, aux activités de formation professionnelle continue et au placement des étudiants stagiaires ;
16. La majorité des Pays membres ne permet pas aux PPV étrangers de travailler au sein de leur pays ; et
17. La majorité des Pays membres indique la présence d'Agents communautaires de santé animale (ACSA) qui, généralement, sont formés en moins d'un mois et dont les activités ne font l'objet d'aucune supervision réglementaire.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE AUX PAYS MEMBRES DE :

1. S'appuyer activement sur les Recommandations de l'OIE sur les compétences des PPV et les Recommandations de l'OIE sur les cursus de formation des Para-professionnels vétérinaires pour engager le dialogue avec les autorités de l'éducation et les établissements d'enseignement en vue de stimuler le développement et/ou la mise à niveau de l'enseignement des PPV ;
2. Entreprendre l'évaluation de leurs besoins en ressources humaines pour déterminer le nombre et les différents types de PPV nécessaires pour assurer la mission des Services vétérinaires et de s'appuyer sur les documents Compétence et Cursus de l'OIE afin de définir les responsabilités professionnelles des PPV et les formations requises pour des PPV supplémentaires ;
3. Créer un Organisme statutaire vétérinaire ou s'assurer, dans la mesure du possible, que le mandat des OSV déjà existants prévoit la reconnaissance des différentes catégories de PPV, l'identification de leurs prérogatives et activités et la définition des exigences de l'OSV en matière de formation pour la délivrance des licences ou l'inscription des PPV ;
4. Exploiter les rapports de mission du Processus PVS et de mettre en œuvre les recommandations relatives aux PPV et aux OSV ;
5. Demander la mise en place d'un Accord OIE sur la législation vétérinaire prévoyant un volet particulier sur la réforme juridique des OSV lorsque cela est jugé pertinent ;

ET À L'OIE DE :

6. Poursuivre son action d'appui des Pays membres par le Processus PVS, notamment dans le cadre du Programme d'appui à la législation vétérinaire ;
7. Organiser des ateliers au niveau sous régional pour créer un environnement favorable à une identification efficace des besoins en PPV au sein des SV ainsi qu'à leur formation et leur mise à contribution ;

8. Fournir un accès aux experts pour réaliser l'examen du cursus et redéfinir les actions auprès des établissements d'enseignement des PPV ;
9. Collaborer avec les Pays membres et les associations de VPP, à partir de ses travaux sur les partenariats public-privé et du Manuel de l'OIE sur les PPP, afin de faciliter le recours aux PPV et aux vétérinaires du secteur privé pour assurer la bonne exécution des responsabilités et obligations des SV dans les domaines de la santé et du bien-être animal, de la santé publique vétérinaire et du diagnostic de laboratoire ; et
10. Entreprendre un partenariat avec l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar, ou toutes autres institutions pertinentes, dans le but de mettre au point des activités de formation de PPV de qualité en Afrique.

Recommandation n° 2

Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les performances de l'élevage, englobant la santé animale, influencent de façon majeure l'économie et la situation sociale dans les pays d'Afrique étant donné la grande contribution de la production issue de l'élevage dans le produit intérieur brut (PIB) agricole et la part importante du PIB agricole dans le PIB national, surtout dans les pays les plus pauvres d'Afrique ;
2. La conjugaison de l'orientation vers la production végétale, des faiblesses institutionnelles et d'anciennes approches qui se sont soldées, au cours des années 70 et 80, par un échec a entraîné un manque d'investissement chronique subi par le secteur de l'élevage et les Services vétérinaires, surtout si l'on considère leur influence sur les économies et les ménages, de la part des gouvernements nationaux comme des bailleurs de fonds internationaux ;
3. Des initiatives multilatérales de gouvernements africains, comme la Déclaration de Maputo sur les budgets publics pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (Maputo, 2003), la Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existences améliorées, le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et la Stratégie de développement du secteur de l'élevage en Afrique (LiDeSA, 2005), tentent de renverser la tendance en favorisant la solidarité dans les efforts mobilisés pour accroître les allocations budgétaires des pays africains dans l'agriculture et le secteur de l'élevage respectivement, et que l'un des quatre objectifs stratégiques de la LiDeSA consiste à améliorer la santé animale et à augmenter la production, la productivité et la résilience des systèmes de production ;
4. Certains partenaires financiers s'efforcent également de relancer le financement du secteur de l'élevage par la mise en avant du rôle indispensable et croissant que joue ce secteur dans de nombreux domaines, notamment l'agriculture et le développement des zones rurales, la génération de revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé publique, le commerce intérieur et international et l'environnement ;
5. L'élevage contribue de manière directe à 8 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et à l'ensemble des 17 ODD de manière indirecte ;
6. L'on constate par ailleurs une prise de conscience croissante du rôle majeur que peuvent jouer la santé et la production animales, notamment dans leur dimension pastorale, dans la lutte contre la criminalité organisée qui touche certaines régions d'Afrique ;
7. Le marché des produits animaux en Afrique connaît une croissance rapide avec, par exemple, une consommation annuelle de viande et de lait par habitant qui devrait doubler d'ici 2050 - avec une population qui devrait elle aussi doubler dans le même temps, la demande pourrait être multipliée par quatre ; et
8. Le secteur de l'élevage fait face à des maladies à forts impacts économiques qui continuent de décimer les animaux d'élevage en Afrique, et un grand nombre de ces maladies sont par ailleurs à l'origine de risques de santé publique comme les zoonoses.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

RECOMMANDE AUX PAYS MEMBRES DE :

1. S'engager activement dans la version évoluée du Processus PVS et de s'approprier les résultats du Processus et les exploiter pour faire le plaidoyer pour l'augmentation de financements mieux ciblés dans la santé animale et la santé publique vétérinaire, clé de voûte du développement du secteur de l'élevage en Afrique ;
2. S'appuyer sur les messages développés dans le Plaidoyer abrégé pour le Processus PVS et détaillés dans l'Argumentaire en faveur du Processus PVS (Business Case), afin de faire le plaidoyer pour le financement du renforcement des Services vétérinaires, et donc du secteur de l'élevage, au sein même de leurs gouvernements respectifs, notamment au niveau ministériel ;
3. Faire le plaidoyer pour le renforcement des Services vétérinaires en s'appuyant sur les résultats et les recommandations du Processus PVS pour promouvoir leurs propositions de planification et de financement stratégiques dans le secteur agricole ;
4. Exploiter les résultats et recommandations des rapports de mission du Processus PVS dans leurs échanges avec les partenaires techniques et financiers pour développer et mieux cibler l'appui visant à renforcer les Services vétérinaires et le secteur de l'élevage en fonction des besoins du pays et des stratégies de développement ;
5. Exploiter le Processus PVS pour également appuyer le plaidoyer et l'investissement en faveur des enjeux de santé animale dans d'autres secteurs que l'élevage tels les animaux aquatiques, les animaux de compagnie (Ex. rage), la faune sauvage et les abeilles ;
6. Envisager une actualisation des connaissances en faisant la demande d'une mission d'Évaluation PVS de suivi, si le pays dispose déjà d'un rapport d'Évaluation PVS datant de plus de cinq ans, ou si les Services vétérinaires ont connu d'importantes transformations ;
7. Cibler leur engagement dans le Processus PVS en fonction de leur gouvernance ou de leurs besoins techniques au moyen des nouvelles options de la version évoluée du Processus PVS, notamment celles concernant la formation, l'Auto-évaluation PVS, les missions d'Évaluation PVS complémentaires avec contenus spécifiques sur la PPR ou la rage et l'appui pour la Planification stratégique du Processus PVS pour intégrer les résultats dans un plan stratégique national visant à renforcer les Services vétérinaires ;
8. Envisager l'engagement dans des activités d'appui ciblé établies du Processus PVS pour « Une Seule santé », la législation vétérinaire et les laboratoires vétérinaires, et dans de nouvelles formes d'appui ciblé pour l'enseignement des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires et les partenariats public-privé ;
9. Mettre leurs rapports du Processus PVS existants et futurs publiquement disponibles ou, au moins, à la disposition des partenaires techniques et financiers de l'OIE du fait de l'utilité de ces rapports dans l'orientation de l'appui au développement ;

ET AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS CONCERNÉS DE :

10. Renforcer et formaliser la prise en considération des résultats du Processus PVS pour éclairer la définition de projets et stratégies de développement adaptés, les financer et en suivre l'avancement, y compris l'appui financier et technique associé, dans le but de renforcer les Services vétérinaires et le secteur de l'élevage en Afrique, le tout en étroite collaboration avec l'OIE et les Pays membres concernés ;

ET À L'OIE DE :

11. Poursuivre son action à l'échelle mondiale pour faire le plaidoyer sur l'importance des Services vétérinaires et de l'investissement dans le secteur de l'élevage, notamment en affinant ses messages, en collectant et diffusant des données et des rapports de qualité ;
12. Continuer d'appuyer les Pays membres à travers le Processus PVS, notamment pour favoriser l'intégration des résultats et recommandations du Processus dans des plans stratégiques nationaux afin d'améliorer l'appropriation et la pérennité des résultats et d'accroître les investissements ; et
13. Continuer de faire le plaidoyer, auprès d'autres partenaires techniques et financiers pertinents de niveau international, régional et national, pour la mise en œuvre et l'utilisation du Processus PVS et collaborer avec ces organisations par la complémentarité de leurs mandats institutionnels et de leurs atouts respectifs.